

B - LE POIDS DU PASSE -

"Pour décoller, il faut en avoir l'idée, la volonté, les moyens. La volonté pourra s'inventer des moyens. Les moyens ne suppléeront pas la volonté" écrit Alain Peyrefitte de la Chine de Mao (1). Pour notre région, il ne s'agit pas de décollage, mais de sortir du décalage. Le développement autonome à partir d'une société "rurale", qui est chose rare dans notre pays, doit être coordonné et complété de l'intérieur. Il doit être soutenu par l'Etat, afin que l'aide publique soit adaptée qualitativement et quantitativement aux besoins spécifiques. On connaît les moyens. Existe-t-il la volonté ? Elle passe, trouve-t-on encore dans le livre précité qui analyse les thèses maoïstes, par "le sentiment collectif (qui) est la moitié de la croissance, parce qu'elle ne va pas sans ambitions".

Or le sentiment collectif avant la crise de 1965 est dominé par le mythe de l'équilibre ville-campagnes qui, justement est refus du progrès technique au nom d'un idéal nostalgique de retour au passé. On pouvait penser qu'il ne survivrait pas à la disparition de la bourgeoisie cotonnière ni à l'évolution de l'Eglise qui se détourne d'un ordre patriarcal et corporatif. L'inquiétude et la volonté de rompre avec le passé ont été sensibles dans le déroulement des élections municipales de 1971, justement dans les campagnes et les petites villes que ce mythe prétendait protéger et qui se trouvent menacées dans leur existence. Cependant la reconstruction de l'économie locale, l'effet d'entraînement de la croissance nationale et l'amélioration des équipements ont eu un effet apaisant. Les structures de la vieille civilisation agrarienne et manufacturière vont refaire surface. On pense, compte tenu des adaptations nécessaires à notre région, à l'analyse de Janine Renucci sur le divorce constaté en Corse entre les mutations économiques et sociales et la permanence des comportements collectifs : "alors que les hiérarchies qu'avait engendrées la société rurale ont disparu, l'autorité de ses cadres survit avec la mentalité qui en faisait la vigueur" (2). Nous verrons d'abord la force conservée par les mentalités et les cadres de la période antérieure à la crise, puis les manifestations du vieux mythe passéiste que l'on peut retrouver dans bien des attitudes face aux problèmes de développement.

1 - LA PERMANENCE DE LA CULTURE MENTALE ET DES CADRES ANTERIEURS A LA CRISE

L'attention de l'observateur est aujourd'hui attirée par "l'urbanisation de la société rurale, c'est-à-dire l'action de la ville sur les campagnes, mais aussi l'invention d'un mode de vie en voie de devenir universel et de réaliser l'unité de l'homme social" (3). Dans la région, la symbiose du rural et

de l'urbain a été faite précocement par l'intermédiaire du système manufacturier et le type de société qui en est résulté a fini par se poser en idéal, au moment même de la concurrence triomphante de la machine. Aujourd'hui, la société agro-manufacturière continue d'imposer sa *culture*, si on entend par là "l'ensemble des comportements et des attitudes, des valeurs et des règles apprises et organisées en système spécifique, un mode de vie propre constitué par des connaissances, une éthique, des manières de pensée, des institutions et des techniques relativement originales". C'est le "milieu rural", c'est-à-dire la campagne et les villes dans leur aspect de villes de terroir, qui donne le ton. En effet le brassage des hommes et des idées s'opère beaucoup plus lentement que l'ouverture de l'économie et la régression de l'autonomie depuis la crise de 1965. Et les cadres qui exercent le pouvoir réel continuent de refléter les intérêts ou les idées qui dominaient la vieille société.

1 - la société rurale continue de donner le ton

Ce n'est pas que les gardiens fidèles du passé manquent d'occasions pour crier leur incompréhension face au monde actuel et ils vous renvoient au spectacle de la rue ! On y voit autant qu'ailleurs jeans et cheveux longs, motos pétaradantes et gadgets. Les écrans viennent d'être envahis de films pornographiques et les relations sexuelles avant le mariage ne posent vraiment de problèmes qu'aux parents. Mais l'adoption des modes et des mœurs parisiennes, propagées par les médias et qui arrivent ici avec un certain retard, coïncide avec la permanence d'archaïsmes dans l'environnement qui sont sensibles au nouveau venu. Que l'on se rappelle l'étonnement des étudiants grenoblois venus étudier la place des institutions communales à Roanne ! (4).

Le folklore est de tous les jours, mais il passe inaperçu. L'achat du "Pays Roannais" par le touriste de passage serait à signaler dans les guides ! Il n'y a pas longtemps qu'il aurait trouvé en première page "le coin du chasseur", qui venait de reléguer à l'intérieur "la chronique horticole". En dépit de l'utilisation de rotatives toutes neuves, la présentation est vieillote à souhait, pour ne pas parler des idées développées par l'éditorialiste. Dans les petites annonces, le lecteur a l'embarras du choix en présence d'un éventail très large de porcelets, génisses pleines ou chiots donnés contre bons soins, sans parler à l'occasion d'authentiques meubles de ferme. La nature n'est jamais très loin et on peut retenir au coquetier des canards sauvages, dont les oeufs ont été couvés par une cane domestique. Le contact avec la terre est un besoin atavique dans la population d'origine rurale proche. Les jardins ouvriers, très nombreux autour de Roanne et dans les petites villes textiles y répondent autant qu'à un besoin économique. L'autoconsommation fait un retour en force

avec le congélateur et les gens de la ville courent la campagne comme au bon temps des restrictions pour ramener une moitié d'agneau et ramasser autant de mousserons qu'ils en trouvent. Le temps des comices n'est pas révolu : une remise de médaille à un cantonnier ou de prix à un boeuf primé est prétexte à des flots d'éloquence : tour à tour maire ou responsable agricole, conseiller général, parlementaire, sous-préfet louent le dévouement au bien public ou la place irremplaçable de la race charollaise, "l'un des plus beaux fleurons de notre région", "dans la qualité de la vie".

L'argent étant la mesure de toutes choses, la presse rapporte la somme versée par la famille à une oeuvre de bienfaisance en souvenir du disparu. Sur le plan culturel, l'indifférence et le conformisme sont choses très fréquentes. La municipalité de Roanne subventionne de meilleur gré les tournées des boulevardiers que les "Amis du Théâtre Populaire", qui proposent des pièces modernes. Elle est fidèle en cela à sa devancière, qui avait fait porter au-dessus du rideau du théâtre les noms de Corneille, Molière, Hugo, Sardou. Comme toujours en milieu traditionaliste, érudits et artistes novateurs, à l'exemple de Joseph Déchelette de la famille des tisseurs, dont les collections sont à l'origine du musée, et du peintre Jean Puy, fils d'un patron de tannerie, ne manquent pas. Ils "montent" à Paris ou exercent ici quelque profession, humble ou en vue, connus seulement de quelques amis. Si à Roanne, le patron ne manque pas de se faire photographier avec ses catherinettes, on peut encore trouver crucifix et images pieuses dans les usines des bourgs. Les premiers temps de l'industrie spontanée sont fertiles en débrouillardises techniques, mais aussi en combines, dignes des boniments des colporteurs de jadis, et qui ont la vie dure. Un coin pour les livraisons occultes était réservé dans la camionnette du bonnetier qui emmenait après la Libération les rugbymen gagner le titre de champion de France aux quatre coins de l'hexagone, mais l'an dernier une affaire importantes d'articles bon marché était condamnée pour 5 millions de ventes sans factures !

Tout cela émeut ou prête à sourire, mais on dépasse vite le pittoresque. Certains legs de la mentalité d'hier comportent des traits positifs comme ceux évoqués pour rendre compte du renouvellement de l'industrie et de l'agriculture : la puissance de travail, l'esprit de risques et d'entreprise, l'ingéniosité, l'habitude de l'entr'aide. Mais d'autres sont des freins à la mise en oeuvre d'une économie et d'une société nouvelles, capables d'associer le progrès technique aux valeurs originelles de la vieille culture. Car le "milieu rural", c'est aussi l'individualisme, le repli sur le groupe, la pression sociale, le mépris de la culture, la sacralisation d'objets techniques, comme dans le cas de la propriété foncière ou du tracteur considéré comme symbole du modernisme.

Mais le refus^{de} l'association, le goût du secret, la routine, l'absence de pré-occupation de productivité et de gestion sont sanctionnés sévèrement par l'échec économique, quand rien ne vient les contrebalancer : l'usine ferme et l'exploitation agricole est condamnée à rester traditionnelle. Aussi ces traits se réfugient-ils dans le comportement social. On se bornera ici à quelques exemples.

L'individualisme porte à chercher des solutions personnelles et à se détourner de la dimension collective. Dans les villages et les petites villes, dans les petites et moyennes entreprises, les licenciements entraînent rarement des actions communes et chacun cherche à se recaser de son côté. On demande spontanément protection et secours aux groupes qui encadrent l'existence : famille, "village", commune, "pays", département. C'est ainsi qu'un sondage effectué en 1970 par la Caisse d'Allocations Familiales de Roanne a révélé que 2% seulement des familles consultées se disaient favorables à la crèche collective, que 25% l'étaient à la mini-crèche, alors que 65% préféraient le placement dans une famille (5). On voit bien l'attachement à la pratique de l'enfant gardé au sein de la famille patriarcale, même quand on vit dans des conditions tout à fait différentes. Au reste, pour une ville qui a un taux-record de travail féminin, les premières solutions d'envergure pour la garde des enfants n'ont été examinées par le Conseil Municipal qu'à partir de juin 1975.

On a pris l'habitude de résoudre les problèmes entre soi, au sein de collectivités qui conservent une vigueur exceptionnelle. "Au village d'Orval, dans la commune de Grandris, le dimanche après-midi, hommes et garçons sont assis sur des troncs d'arbres un verre à la main. Femmes et jeunes filles restent à l'intérieur de la ferme. Aucune animation, tout est silencieux et calme. On croit rentrer dans un monde sans relations étroites avec la vie moderne. L'impression vaut avec moins de vigueur pour le bourg lui-même"(6). Au niveau supérieur on sait la force de l'autonomie longtemps conservée par la Région Roannaise. On ne demande rien à l'extérieur car on n'en attend rien. Il faut une crise comme celle de 1965 pour que l'on fasse appel aux pouvoirs publics : jusque là l'arrondissement de Roanne apparaît aux yeux de la préfecture comme "une région sans problèmes". On n'est pas intéressé par ce qui vient d'ailleurs. Les expériences tentées ici ou là, en France comme à l'étranger, ne retiennent pas attention. Ce désintérêt s'étend à toute forme d'expression. Voyant un fusil de fantasia, un intellectuel roannais de vieille souche dira pour tout commentaire : "on n'en voit pas de semblable chez nous". Rappelons-nous les fenêtres de la Maison dans le poème de Louis Mercier, "Dédaigneuses de voir un si vaste horizon".

Dans chacune de ces collectivités, personne n'est ignoré. La vie anonyme est redoutée et, en ville, on s'efforce de retrouver le groupe, dans une de ces multiples sociétés dont la vitalité est certaine. A Roanne, on en compte plusieurs centaines, ce qui constitue une sorte de record. L'envers du groupe

d'interconnaissance est que "l'individu n'a pas à s'exprimer ou à se dévoiler aux autres qui le connaissent sous tous ses aspects. Il a tendance à rester fidèle à lui-même, à l'image que les autres se forment de lui. La manifestation ou l'expression de sentiments ou d'opinions personnels ne sont pas encouragés" (7), souligne Henri Mendras dans son analyse de la société paysanne. En écho, Chantal Deroche observe, dans ces confins septentrionaux du Haut-Beaujolais que constituent les cantons de Chauffailles et de Belmont : "la réussite n'est rien, la faire accepter est un grand art" (8). Le souci du qu'en dira-t-on passe autant par une grande dignité de la vie familiale que par l'attention portée à la toilette. Les visiteurs sont frappés par la mise soignée des Roannais. C'est devenu un lieu commun que de signaler le taux-record de salons de coiffure pour femmes par tête d'habitant, fait inattendu pour une ville à prépondérance ouvrière.

La volonté de ne pas se distinguer et l'importance portée à l'économique laissent en retard la participation sociale. Elle n'est d'ailleurs pas sollicitée par les cadres, en dehors des rites comme les banquets de classes, rites auxquels on peut adjoindre au moins en certains cas, les élections. L'habitude de voter au conseil municipal pour les représentants d'un certain nombre de familles, à peu près toujours les mêmes n'a pas disparu de toutes les communes rurales. Les cantons de Saône-et-Loire continuent "de ne pas voter politique. La majorité de la population reste attachée aux notables et vote notable. Le député, radical de gauche, obtient le même pourcentage de voix que les référendums de De Gaulle et que Giscard d'Estaing" (9). Il n'y a pas que là que les élections restent marquées "par un formalisme puissant". Et le candidat une fois devenu "l'élu du peuple", à quelque échelon que ce soit, se considère comme le représentant exclusif de ses électeurs. "Seuls les élus ont en mains tous les éléments qui leur permettent la recherche minutieuse de l'intérêt général" écrivait dernièrement le sénateur-maire de Roanne (10). On voit qu'on est loin de la conception de l'élu associant la population à son action, animateur de sa circonscription, catalyseur d'initiatives en fonction des problèmes nouveaux. D'ailleurs, toute campagne d'informations en dehors des cadres établis paraît outrecuidante. Or l'acuité des problèmes comme le chômage, la restructuration de sociétés industrielles, l'élaboration du programme routier pour le 7ème plan, les conséquences de la construction éventuelle du barrage de Villerest a provoqué en 1975 une activité inhabituelle des syndicats, des partis d'opposition et d'associations souvent nouvelles, dirigées par des gens non originaires de la région. Symptomatique est la réaction de défense d'un représentant des valeurs anciennes, le correspondant pour le Roannais de l'hebdomadaire catholique, l'Essor : "Je vous mets en garde... Ne devenez jamais un notable. Je veux dire par là : maire, conseiller général ou municipal, sénateur, député, patron, ou même pape ou évêque... En devenant notable, vous vous transformez

fatalement en bonhomme qui n'y comprendra rien. Pour parler net : un imbécile... On ne peut plus compter sur vous maintenant. Vous dormez. Et si jamais, d'aventure, vous vous mêlez d'entreprendre, c'est bien évidemment le contraire qu'il aurait fallu faire... Je voudrais dire merci et bonne année aux notables" (11).

2 - *Le faible brassage des hommes et des idées*

La pesanteur de la vieille culture n'a pas de quoi surprendre dans un milieu qui a vécu plus en vase clos encore que par le passé, pendant les trois quarts de siècle de stagnation. Le faible brassage des hommes et des idées qui caractérisait cette période n'a pas été sensiblement modifié depuis la crise du textile.

a) une fréquence exceptionnelle d'autochtones

Les Roannais aiment prendre la comparaison entre le bassin hydrologique de la Loire dans la plaine du Roannais et le bassin économique et de peuplement : comme les eaux descendent des monts de la Madeleine et du Beaujolais, les produits et les hommes viennent se concentrer à Roanne. Pendant la période manufacturière, on faisait venir d'autres régions des ouvriers de spécialités peu pratiquées sur place : peigneurs de chanvre, papetiers d'Auvergne, maçons du Limousin... Mais les relations étaient assurées avec l'extérieur par les montagnards de l'ouest qui partaient comme scieurs de long ou journaliers pour la moisson et ceux de l'est qui allaient colporter les tissus à la mauvaise saison. Ces migrations temporaires ont cessé avec le développement du tissage mécanique. Roanne devient le seul pôle d'attraction, mis à part quelques mouvements internes qui se terminent à la fin du siècle, en direction de la plaine et de la Côte où s'achève la mise en valeur et des petites villes textiles du Haut-Beaujolais. Certes depuis le maximum de 1866, la région ne retient plus tous ses enfants, qui partent vers les grandes villes, surtout Lyon et Paris. Mais ces migrations, limitées en nombre, n'ont pas pris la forme de migrations à attaches et les liens se sont distendus avec le pays d'origine. En dehors de périodes exceptionnelles comme les débuts de l'Arsenal, les apports de l'extérieur sont limités à une population de techniciens et de fonctionnaires, pour lesquels Roanne constitue une étape au cours de la carrière. Cette population transitoire est d'autant plus réduite que les natifs du Roannais sont attachés à leur région et cherchent à s'y installer ou à s'y faire muter, une fois les études terminées.

L'exceptionnelle fréquence des autochtones est confirmée par une enquête du Centre de Transfusion Sanguine de Roanne, qui contrôle la partie nord du département, établie en 1966 sur 2000 donateurs. 1600 d'entre eux environ,

soit 80% ont leurs deux parents nés dans l'arrondissement et les cantons limitrophes intégrés à la zone d'influence de Roanne. L'âge moyen des donneurs étant de 35 ans et la distance entre les deux générations pouvant être estimée à 25 ans, on peut donc considérer à partir de cet échantillon pris au hasard que le peuplement ne s'est pas modifié de façon appréciable depuis le début du siècle (12). Ce qui a été rappelé plus haut laisse à penser à une stabilité séculaire de la population. Le fait est confirmé par la similitude des patronymes relevés dans les registres paroissiaux avec les patronymes actuels, aussi bien à Roanne qu'à la campagne. La proximité territoriale restait le facteur prédominant des unions matrimoniales à la génération des parents des donneurs. L'endogamie était très forte dans les secteurs les plus isolés, il y a un siècle. A Belmont, de 1866 à 1870, les dispenses de consanguinité ont concerné 12% des mariages, dont 80% dans le cas d'alliance entre parents aux deuxième et troisième degrés. Un mariage exogène dans un hameau provoquait des batailles rangées. Certes la consanguinité est pratiquement inexistante aujourd'hui : à Belmont, on n'a relevé qu'un cas sur 120 mariages célébrés à l'église entre 1955 et 1965. Mais la longue pratique de l'endogamie explique la prolifération des homonymes dans une même commune, d'où l'usage des surnoms à la campagne. A Belmont, on compte 35 familles Dubuis et 21 familles Duperron (8).

La situation d'ensemble ne s'est guère modifiée. Entre 1962 et 1968, d'après le sondage au cinquième, 39% des 11.136 personnes originaires de la France métropolitaine, arrivées dans l'agglomération de Roanne, ne provenaient pas de la zone d'influence. Or c'est le centre régional qui attire les personnes originaires du reste de la France, plus que les petites villes et les villages. Les résultats détaillés du recensement de 1975 confirmeront certainement l'idée que le fait nouveau depuis 1965 est l'importance croissante de l'immigration étrangère et sa distribution plus égale à travers tout le territoire. Mais cela ne peut entraîner la confrontation de "cultures" différentes, car les étrangers nouvellement arrivés s'intègrent difficilement à la population locale.

b) un conservatoire des modes de pensée traditionnels

- la presse

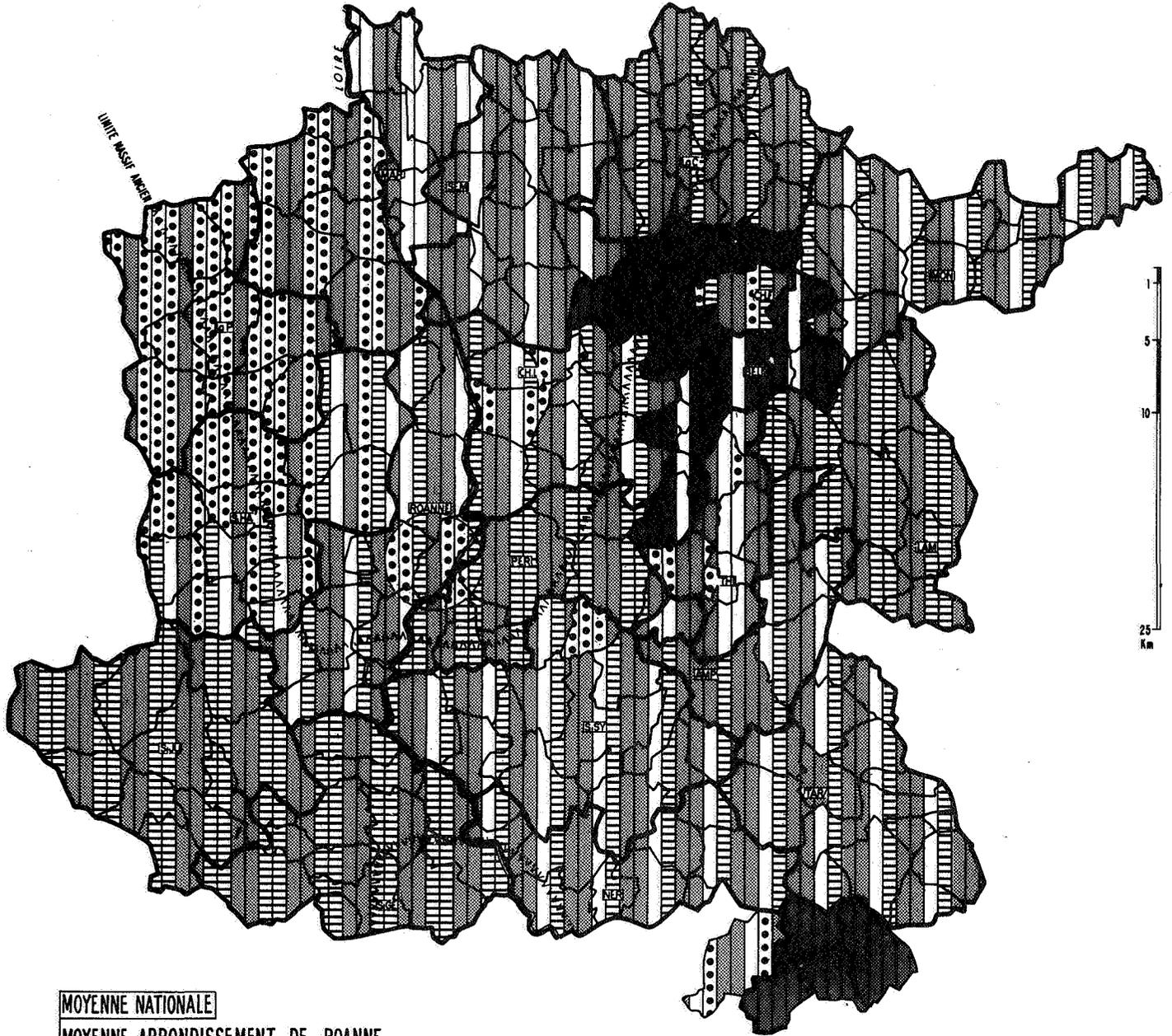
La comparaison avec l'agglomération de Grenoble montre assez combien les possibilités de contacts entre gens différents sont limitées. La presse régionale, la plus lue, n'est pas l'élément d'ouverture qu'elle pourrait être. Les quotidiens du groupe du Progrès de Lyon ont une rédaction locale commune. Celle-ci est étroitement dépendante des impératifs de la publicité : satisfaire le plus grand nombre pour obtenir de gros tirages, ce qui implique de privilégier les nouvelles qui ne portent pas à conséquence, comme le sport ou les festivités locales. La marge de liberté des directeurs d'agence est en outre limitée

par le contrôle qu'exercent sur eux les personnalités politiques locales, qui avaient des intérêts dans les journaux départementaux qui ont été intégrés : il en va ainsi pour "l'Espoir" dans la Loire, et "l'Echo-La Liberté" dans le Rhône. Les hebdomadaires ne se font pas faute d'utiliser leur indépendance réelle, mais c'est pour témoigner hautement de leur fidélité à ... Louis Mercier. Voici comment le rédacteur en chef du "Pays" exprimait en 1968 le rôle qu'il assigne à son journal : "rester le bastion du bon sens, être un élément de pondération et de réflexion et se garder de précéder "le progrès"; donner l'essentiel de tout en respectant l'importance réelle, en fonction de la région, des intérêts matériels et moraux des lecteurs". Ces intérêts se résument en deux formules : "la France d'abord" et "pour Dieu, la famille, la patrie", ce qui implique sur le plan politique "l'ostracisme au communisme, l'hostilité au régime gaulliste, l'ouverture sans approbation aux autres tendances".

- la force conservée par la démocratie chrétienne

On discute de l'influence qu'ont ces grandes intentions sur le comportement des lecteurs, car ceux-ci négligent les premières pages où elles s'incarnent, pour porter leur attention sur les nouvelles locales et les petites annonces. Il n'en reste pas moins que la région, sans être le conservatoire des formes de pensée réactionnaires que l'on pourrait supposer, car leurs adeptes sont moins nombreux que les moyens de diffusion dont ils disposent, réagit avec retard aux grands courants qui traversent l'opinion française. Le résultat des élections présidentielles, au premier tour du 5 décembre 1969 est symptomatique (voir figure 60). La gauche obtient cinq points de moins que son pourcentage national (27,7 au lieu de 32,2%). Elle est pratiquement absente de la montagne tant agricole que manufacturière, là où il n'y a pas d'usine importante. Les scrutins législatifs montrent que sauf à Roanne et dans la partie bourbonnaise, le courant social-démocrate l'emporte sur le parti communiste. Le fait saillant est l'importance conservée par la démocratie chrétienne, dont le candidat, Lecanuet, recueille moitié plus de suffrages que sa moyenne nationale (15,8%). Elle arrive en tête dans trois cantons ruraux des "Monts du Levant", Saint-Laurent-de-Chamousset, Belmont et, en dehors du chef-lieu, Chauffailles. Elle conserve des positions relativement aussi fortes en ville (20% des voix à Roanne, 25% à Tarare et à Chauffailles, 30% à Cours et à Amplepuis, 35% à Thizy, Bourg-de-Thizy) qu'à la campagne. Il est à noter que dans ces fiefs, l'extrême droite, alors représentée par Tixier-Vignancourt, est en position confortable : il rassemble 8% des voix dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset. La "marée" gaulliste a laissé ce réduit relativement indifférent : le Président de la République, en dépit de la faiblesse de la gauche, ne réalise un pourcentage supérieur à sa moyenne nationale que dans quatre cantons ruraux : Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval, Perreux en dehors du Coteau, Lamure-sur-Azergues.

Fig. 60 RESULTATS DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES (05-12-1969)



MOYENNE NATIONALE

MOYENNE ARRONDISSEMENT DE ROANNE

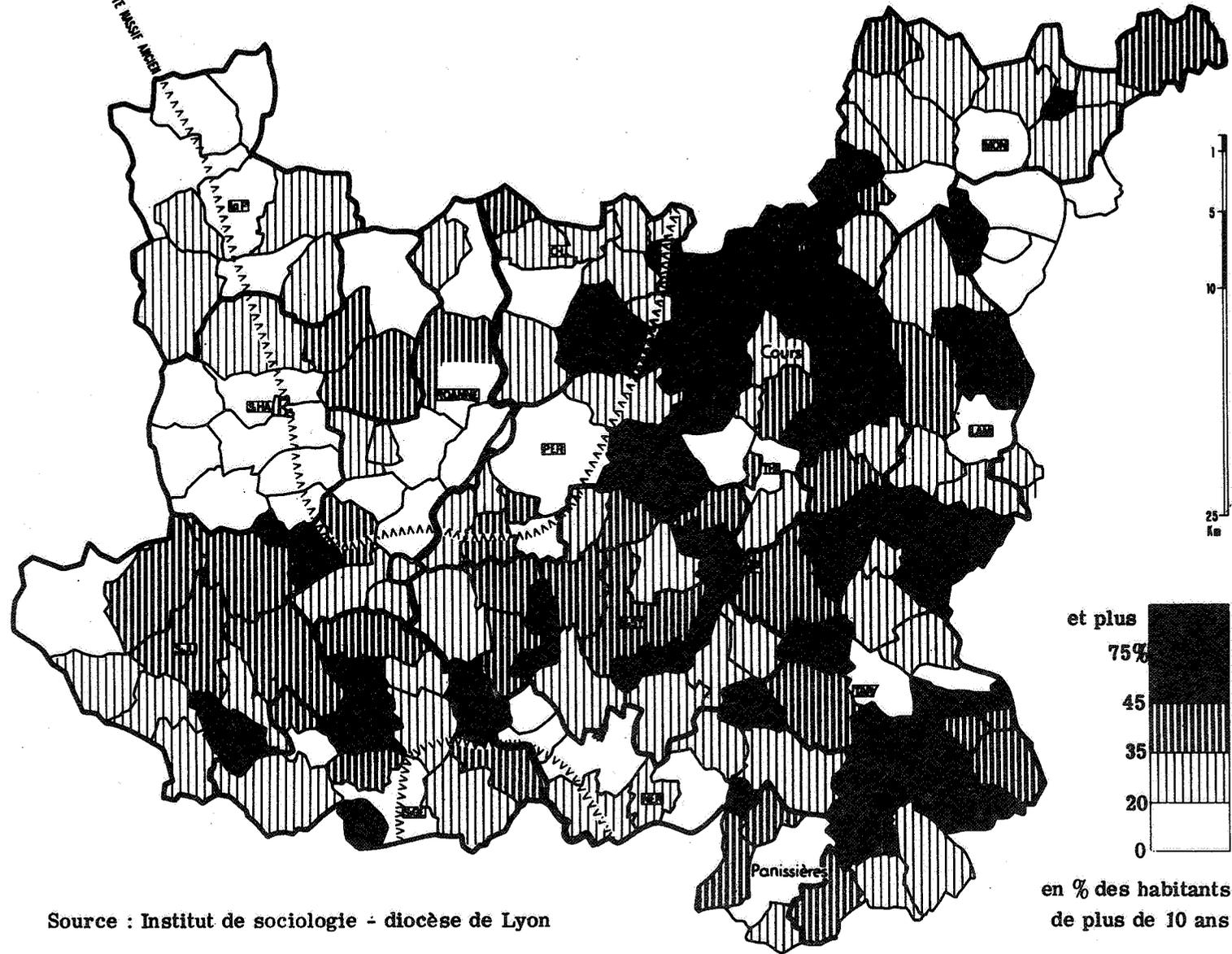
DE GAULLE	<u>38,7</u> - 43,6 %	<u>43,7</u> - 50,6 %		
MITTERRAND	<u>27,3</u> - 32,2 %	<u>32,3</u> - 37,2 %	<u>37,3</u> - 40,2 %	
LECANUET	<u>15,8</u> 18,7 - 23,6 %	<u>23,7</u> - 30 %	<u>30,1</u> - 34 %	<u>34,1</u> - 38,6 % LECANUET > DE GAULLE EN GRIS TRÈS FONCÉ
DIVERS				

- un pays de chrétienté

La force de la démocratie chrétienne est à mettre en relations bien sûr avec l'influence temporelle conservée par l'Eglise jusqu'au tournant du Concile de Vatican II, dans ce pays de chrétienté (voir figure 61). Le taux des messalisants dans la population de plus de 10 ans, lors de la consultation du 23.10.1955, dépasse couramment 35% dans les monts de la Madeleine et le plateau de Neulise, 50% dans les monts du Beaujolais, à l'exception de la vallée de l'Azergues, et les monts de Tarare. Dans l'agglomération de Roanne, le taux reste assez élevé : 21,6% rapporté à la population totale, soit 2,5% de plus qu'à Lyon. La quasi unanimité des enfants en âge de catéchisme est atteinte. Le décrochage des jeunes est lent : 65% de pratique de 10 à 14 ans, 23,6 pour les jeunes gens et 32,4 pour les jeunes filles entre 15 et 19 ans. La pratique féminine est vigoureuse : 25% et le dimorphisme sexuel peu accentué : la pratique est inférieure d'un tiers chez les hommes. L'attachement des classes moyennes reste fort, avec des différences entre les cadres supérieurs et les professions libérales où il est élevé, les employés et les cadres moyens où il est moyen, les artisans et petits commerçants où il est médiocre, comme chez les industriels et négociants. Les tranches d'âges pratiquantes (moins de 25 ans et plus de 55 ans) sont autochtones. La désaffection touche celles où les migrants sont nombreux, soit qu'ils viennent de secteurs déchristianisés comme la partie bourbonnaise, soit qu'ils aient cessé de pratiquer lors de leur arrivée en ville, ce qui se produit plus fréquemment parmi les ouvrières dont le niveau de formation est plus élevé. Aussi constate-t-on dans la population active un taux juste supérieur à celui de Lyon : 12,9 au lieu de 12%, mais beaucoup plus faible qu'à Saint-Etienne : 19%. De cette analyse, le père Daille conclut : "Roanne semble garder un fond de tradition solide, mais elle paraît inapte à maintenir la pratique chez ceux qu'elle reçoit" (13).

La catholicisme traditionnel imprègne profondément la vie des fidèles. Cela se traduit par la forte vitalité religieuse, témoignée par les manifestations de la piété individuelle et collective et par le grand nombre de vocations dont beaucoup de missionnaires : bien des paroisses peuvent se prévaloir d'un évêque ou d'un fondateur d'ordres. Et des associations confessionnelles encadrent les activités culturelles et de loisirs. Or ce catholicisme traditionnel a longtemps été un catholicisme intransigeant, ennemi du libéralisme, qui veut s'appuyer sur les masses populaires contre la bourgeoisie anticléricale. Soutenu par l'aristocratie terrienne et manufacturière, où on retrouve des familles d'industriels comme les Déchelette et des propriétaires fonciers comme les de Saint-Victor de Ronno ou les de Broglie de Saint-Just-en-Chevalet, il reste très puissant dans l'entre-deux-guerres, où l'action des "abbés démocrates" facilite à la Libération le triomphe du M.R.P. L'important,

Fig. 61 PRATIQUE DOMINICALE par paroisse au 23. 10. 1955



Source : Institut de sociologie - diocèse de Lyon

pour notre étude, est la vitalité conservée il y a encore une quinzaine d'années par ce "ghetto" chrétien, auquel s'opposait un pôle confessionnel tout aussi bien structuré et tout aussi vigoureux. Ce double héritage marque encore les générations âgées. Il faisait régner un état d'esprit, où l'analyse politique ne pesait pas lourd en face de convictions tenues comme vérités et où l'examen concret des situations régionales paraissait superflu en face de la défense des choix fondamentaux, d'autant plus que sur ce point on communiait dans le même regret du passé !

c) la relativisation récente des oppositions entre pôles confessionnel et laïc.

Comme partout ailleurs, la fréquentation religieuse a diminué. L'encadrement par les pôles confessionnel et laïc s'est relativisé. La guerre des écoles n'est plus qu'un combat d'arrière-gardes. L'enseignement privé ne reçoit plus que 20% des élèves et il tend à être fréquenté plus pour des motifs socio-pédagogiques que religieux (14). Dans la plupart des petites communes, la société sportive du curé et celle de l'instituteur ont fusionné. Mais il est difficile de comprendre la région et d'y agir, sans tenir compte de l'importance qu'y conserve le "fait chrétien". Le clergé s'est dans sa grande majorité fait l'artisan de la réconciliation de l'Eglise et du Monde, dans l'esprit de la Constitution pastorale conciliaire "Gaudium et Spes". Les fidèles plus ou moins désorientés ont dans l'ensemble suivi les prêtres avec confiance. Jean-Marie Mayeur avait déjà noté que les idées sociales du catholicisme intransigeant pouvaient rejoindre des perspectives hardies (15). Le pas a été franchi, jusqu'à l'adoption des schémas marxistes, par la plupart des militants ouvriers et paysans de la jeune génération, avec la fougue idéaliste qui caractérise les militants chrétiens quand ils découvrent le temporel. Certaines réactions particulières comme la force du courant non-violent et la fréquence des cas d'insoumission et d'objection de conscience, plus sans doute par respect de l'autre que par antimilitarisme forcené, sont caractéristiques de ces milieux, qui n'en ont d'ailleurs pas le monopole. Toutes ces démarches vont dans le sens de l'intégration du milieu rural et du milieu urbain, "de l'invention d'un mode de vie en voie de devenir universel et de réaliser l'unité de l'homme social", suivant l'expression déjà citée de Placide Rambaud, pourvu que les nouvelles structures soient faites pour l'homme. Cet idéal commun est capable de rassembler les adversaires d'hier, mais un grand souci d'ouverture et de compréhension réciproque reste nécessaire. L'existence des ghettos a été suffisamment longue pour que les mots n'aient pas le même sens. L'agriculteur de Saint-Marcel d'Urfé et l'ouvrier des ARCT vivent-ils d'ailleurs à la même époque ? L'origine sociale différente fait que la participation à l'économie n'est pas envisagée de la

même façon dans un syndicat ouvrier et en milieu chrétien, où sont prépondérants les travailleurs indépendants et les salariés de fraîche date, qui pensent toujours tenir leur destin entre les mains. Michel Barnaud, animateur à la Chambre d'Agriculture, qui a mené des actions de développement dans les cantons de Chauffailles et de La Clayette a constaté qu'il existe une disponibilité : "des initiatives isolées semblent mobiliser rapidement la population locale, à condition que ces initiatives lui permettent de retrouver ses racines". Et il poursuit : "des activités développant trop la stratégie du rapport de force inquiètent, font craindre l'embrigadement et amènent des réactions de défense en faveur des courants traditionnels" (16), que ceux-ci sont prêts à exploiter. Grâce à sa bonne connaissance du milieu, la droite libérale excelle à récupérer les valeurs nouvelles. C'est pourquoi on peut trouver chez le même individu un comportement syndical hardi et un comportement politique traditionnel. La fidélité à des hommes en qui il a confiance ici et là explique ces contradictions, qui ne surprennent pas chez un rural, pour lequel comptent avant tout les relations personnelles. Mais il y a de fortes chances pour que le porte-parole du monde des villes qui, comme lui, croit à la participation, à la nécessaire réglementation du droit de propriété, au contrôle des marchés, à la légitimité d'une juste rémunération du travail... le catalogue comme "réactionnaire" ou ne parvienne pas à dialoguer avec lui. Comme on le voit, les difficultés ne manquent pas pour associer le monde traditionnel, chrétien, rural et le monde moderne, laïc et des villes, dans une volonté commune de développement régional.

3 - *une certaine pérennité des responsables locaux*

C'aurait pu être la tâche des cadres issus des secteurs de production dynamiques ou conscients des insuffisances de la gestion antérieure. Mais les instances économiques sont maintenant dirigées par les chefs d'entreprises qui, dès avant la crise de 1965, étaient associés à la bourgeoisie cotonnière déclinante. Si le renouvellement des conseils municipaux a été effectif à la suite des élections de 1971, il a été beaucoup moins sensible au niveau des maires, conseillers généraux et parlementaires. Le pouvoir reste détenu par un petit nombre d'hommes souvent âgés, dont les conceptions n'ont guère changé et qui ne cherchent pas à associer l'opinion dans leurs relations avec l'administration.

a) le maintien de l'hégémonie de la bourgeoisie industrielle roannaise sur les instances économiques.

On se rappelle qu'avant la crise de 1965, à la faveur de la croissance permanente depuis la Libération, la bourgeoisie industrielle s'était fait reconnaître sous l'autorité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne, toujours présidée par un cotonnier, la charge d'assurer le destin économique de la

région. Elle n'avait mis aucune hâte à accueillir de nouvelles implantations industrielles et paraissait s'enfermer dans la défense véhémement du canal, alors que les équipements modernes allaient à d'autres régions. Ses positions malthusiennes lui sont reprochées avec véhémence pendant la crise. Le maire de Roanne prend la maîtrise des zones industrielles situées sur le terrain de sa commune et le rapport de la C.F.D.T. sur "la situation économique de la région de Roanne" en mai 1966 fait pour la première fois l'analyse en terme de décalage (17). Et pourtant, bien que sa composition soit à peine modifiée, la Chambre de Commerce va redevenir très vite l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des collectivités locales, alors que les démarches des syndicats sont considérées avec suspicion.

- points forts et points faibles du syndicalisme ouvrier

Le syndicalisme ouvrier souffre d'un certain nombre de faiblesses inhérentes aux structures socio-économiques. Le tissage du coton qui avait été le fer de lance du socialisme à la fin du XIXème siècle ne se prête plus à un militantisme offensif, en raison de son déclin continu. La bonneterie a un faible pourcentage de syndiqués, en raison de la nature de la main d'oeuvre à peu près exclusivement féminine. Il est difficile pour les épouses qui travaillent de se charger des tâches de déléguées. "Il faut aussi compter, constate un secrétaire de fédération, avec la pesée du patron-homme qui parle avec des femmes et avec leur manque de pratique syndicale. Elles n'ont pas conscience de ce qu'elles pourraient représenter en s'organisant et la fréquence des réactions passionnelles rend difficile de les faire aboutir sur quelque chose". La relance du syndicalisme dans les années 60 va venir des A.R.C.T. : l'existence d'une entreprise en rapide croissance va cristalliser la tradition de combat ouvrier qui ne pouvait plus se manifester en dehors de l'Arsenal, mais celui-ci constitue, en raison de son statut spécial un monde clos. Les A.R.C.T. vont être la bête noire du patronat, qui va se servir d'eux comme d'un épouvantail pour décourager l'implantation d'industries extérieures. On parle de grèves longues pour des motifs futiles, d'un climat semblable à celui de la Loire-Atlantique, d'une atmosphère de lutte des classes, alors que dans les régions industrielles modernes, les conflits obéissent à des disciplines, à des règles du jeu qui évitent toute envenimation. Des A.R.C.T., le syndicalisme s'étend au secteur privé de la métallurgie roannaise, où le taux des syndiqués est de 70 à 85% pour les horaires. L'arrondissement de Roanne bénéficie d'une convention plus favorable que celle du département : on ne se contente pas d'y fixer les minima et on y traite des salaires réels.

Les A.R.C.T. ont été à la pointe des événements de mai 1968. Les ouvriers ont placé des piquets de grève à la porte des établissements métallurgiques du bassin stéphanois, des bonneteries roannaises et des petites usines

dispersées dans la région et en ont occupé quelques-unes. Le patronat a jugé ainsi la situation : "la grève a été extrêmement dure pendant dix jours. On a compté 28.000 grévistes volontaires et forcés sur 37.000 actifs dans l'agglomération. Les éléments moteurs ont été les ouvriers de la métallurgie et les fonctionnaires de l'enseignement, qui ont apporté une aide très importante à l'organisation du Comité Intersyndical de Grève, doté d'une organisation extrêmement structurée" (18). A la suite, le syndicalisme s'est développé dans la bonneterie, mais les sections^{ne} se sont maintenues en général que dans les établissements entre 30 et 70 salariés, où l'ambiance n'est pas trop "familiale" ni la charge trop dure pour les responsables. Pour la première fois dans beaucoup de maisons, les délégués du personnel ont été élus et les comités d'entreprise obligatoires au-dessus de 50 ouvriers ont été mis en place. Mais la plupart n'ont qu'une existence formelle : ils se contentent de gérer les oeuvres sociales, faute de posséder les moyens financiers et de pouvoir vérifier les comptes. La syndicalisation est peu importante dans le bâtiment. D'une façon générale, pour l'ensemble des branches, le taux diminue et l'influence de la C.F.D.T., qui est prépondérante dans les petites villes textiles, grandit, quand on s'éloigne de Roanne. Ainsi dans la métallurgie, il y a 50% d'ouvriers syndiqués à Balbigny et à Saint-Germain-Laval. Alors que la C.G.T. détient 7 des 8 délégués du personnel aux A.R.C.T., C.G.T. et C.F.D.T. sont à égalité chez Gévarm à Saint-Germain-Laval et chez Loirecord à Charlieu.

La représentativité et la combativité des syndicats ouvriers sont revenues au moins au niveau moyen que l'on observe en France. Leurs interventions lors de fermetures d'usines, de menaces de licenciements ou de difficultés économiques générales, que ce soit la marche sur Lyon organisée dans les petites villes textiles du Haut-Beaujolais en 1967, ou les manifestations des fédérations du Roannais sont plus tolérées que sollicitées. Certes leur vocation est contestataire, mais ils sont aussi représentatifs. Or leur participation aux organismes de gestion et d'aménagement est souvent réduite à la portion congrue. C'est ainsi qu'au conseil d'administration de l'Association pour l'Etablissement du S.D.A.U. de l'agglomération roannaise, il n'a été prévu pour eux qu'un siège avec rotation annuelle, siège qu'ils n'ont pas occupé, contre 4 aux organisations patronales. La situation est fort voisine pour la F.D.S.E.A. et les associations plus turbulentes encore comme la Fédération Laitière. L'interlocuteur officiel demeure en fait Pierre Collet, bien qu'il ne soit plus président de la Chambre d'Agriculture de la Loire et qu'il ait adhéré à la Fédération Française de l'Agriculture (F.F.A.), qui groupe les éléments conservateurs, en contradiction avec l'évolution du syndicalisme agricole du département. Il est vrai qu'il conserve la présidence de nombreuses associations locales, le prestige de l'honorariat de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, de la présidence

soit trois représentants et même quatre alors que la bonneterie n'en a que deux, car on retrouve un Déchelette, reconverti comme concessionnaire automobile, élu dans la catégorie des services.

Le visage que se donne la bourgeoisie se reconnaît tout autant dans ceux qu'elle exclut. Il y a d'abord les petits commerçants, inquiets de la diminution de la population dans les communes rurales et de l'implantation des grandes surfaces dans les villes. En 1958 et en 1974, ils choisissent les groupements corporatistes qui les protègent de la société globale : l'U.D.C.A., puis le C.I.D.-U.N.A.T.I. La majorité leur mène la vie dure : elle ne les associe pas au bureau et en 1958, la C.C.I. a bloqué la subvention à l'Union des Commerçants de Roanne. Parmi les industriels, le jeune patronat de l'industrie spontanée et les représentants des établissements intégrés ou décentralisés sont sous-représentés, sinon ignorés. Le Centre des Jeunes Patrons (C.J.P.) qui a joué un rôle important de formation professionnelle, devenu le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (C.J.D.), avait pourtant tracé la voie en portant à sa présidence annuelle beaucoup de nouveaux-venus, et même des self-made-men, comme ce fils de menuisier de Pradines qui a créé une entreprise de menuiserie industrialisée à Roanne. Il a donné aussi l'exemple de l'ouverture sur d'autres milieux, organisant des rencontres avec des syndicalistes et des universitaires. Mais la plupart de ses membres, ou bien se consacrent à leurs affaires ou bien ont été absorbés par le milieu. Si le C.J.D. continue par moments à trancher, cela tient à la personnalité de l'un de ses animateurs. Centralien, mais qui ne dédaignait pas les relations avec les "kagneux", il commence sa carrière chez Peugeot. Supportant mal de ne pouvoir réaliser ses idées, il reprend une petite affaire de mécanique à Roanne dont il est originaire, en 1965, et il est élu maire de Saint-André d'Apchon en 1971. Chrétien de conviction, militant de tempérament, entraînant, plein d'idées, ayant le sens du travail en groupe, il sait se faire accepter, bien qu'il ne fasse pas mystère de son adhésion au Parti Socialiste. Sous son impulsion, le C.J.D. et la J.C.E. défendent à l'assemblée générale du S.D.A.U. une politique d'ouverture de la région, de développement qualitatif de l'agglomération et de concertation avec la population. Ils ont déposé des propositions pour le dossier "ville moyenne" (20) et sont à l'origine du G.I.E. conclu entre seize entreprises de mécanique de Roanne et de la région pour soumissionner en association de gros marchés de sous-traitance.

La réalité de l'influence n'en reste pas moins à cette bourgeoisie industrielle roannaise, formée de la deuxième génération de patrons, celle des affaires créées entre les deux guerres et qui ont connu leur essor après la Libération. Elle est l'expression, selon des analystes marxistes, "d'un capitalisme industriel moyen d'une ville développée hors des axes de développement monopoliste" (21). Si elle a su adopter les techniques nouvelles, elle reste

attachée au conformisme des cotonniers. Elle offre l'image d'un patronat précautionneux qui veille sur sa richesse, volontiers distant et satisfait, peu apte à sortir de son milieu. Avec elle, Roanne sera la ville des initiatives contrôlées, sinon de la passivité, face aux mutations qui mettent en cause la place occupée dans l'espace économique par la région, dont elle tient à honneur de défendre les intérêts.

b) le renouvellement des collectivités locales limité à la base.

Comme elle a mis en évidence les archaïsmes de l'industrie, la crise de 1965 va révéler le retard de bien des équipements.

L'opinion se rend compte que si les personnes d'un certain âge acceptent le manque de confort, il est aussi vital, pour une collectivité qui désire garder ses jeunes et attirer des cadres, de pouvoir offrir un environnement adapté à notre temps que des entreprises dynamiques. Cette prise de conscience se révèle aux élections municipales de 1971, mais faute d'expérience et du souci de dépasser le plan local, l'élan constaté se brise vite au niveau du canton et de la région, où les hommes en place vont conserver aisément leur autorité.

- la volonté d'ouverture révélée par les élections municipales de Mars 1971.

Les élections municipales de 1965, qui se déroulent au moment où la crise éclate et avant que ses effets n'en soient perçus, témoignent d'une grande stabilité. Sur les 116 communes de l'arrondissement de Roanne, 33 mairies ont changé de titulaire, mais les deux tiers de ces changements ne remettent pas en cause la gestion antérieure : un maire âgé ou malade ne se représente pas et est remplacé par un conseiller plus jeune. Il n'y a que 11 communes où l'équipe sortante n'a pas été reconduite et dans la moitié des cas, il ne s'agit guère plus que de querelles de clocher (22).

Si l'on regarde le nombre de centimes additionnels (23) pour le budget primitif de 1971 (fig. 62), on constate d'abord l'opposition classique entre ville et campagne. Elle s'explique par la faiblesse du principal fictif dans les villages, où les patentes sont faibles et ont tendance à diminuer, au même titre que les autres contributions, au rythme de la diminution de la population. En ville, le nombre de centimes est en général inférieur à 50.000, alors que dans les petites communes, il se situe entre 75 et 100.000. Et pourtant, à l'exception du Brionnais, où la densité est faible et où la cote des terres est élevée, le produit par habitant est supérieur à la moyenne, en dépit d'un faible taux d'imposition, à Roanne et dans les communes bien pourvues en industrie, comme Mably, La Clayette, Sévelinges, Saint-Martin-d'Estreaux. On note aussi des inégalités entre petites régions. Le nombre de centimes est peu élevé dans

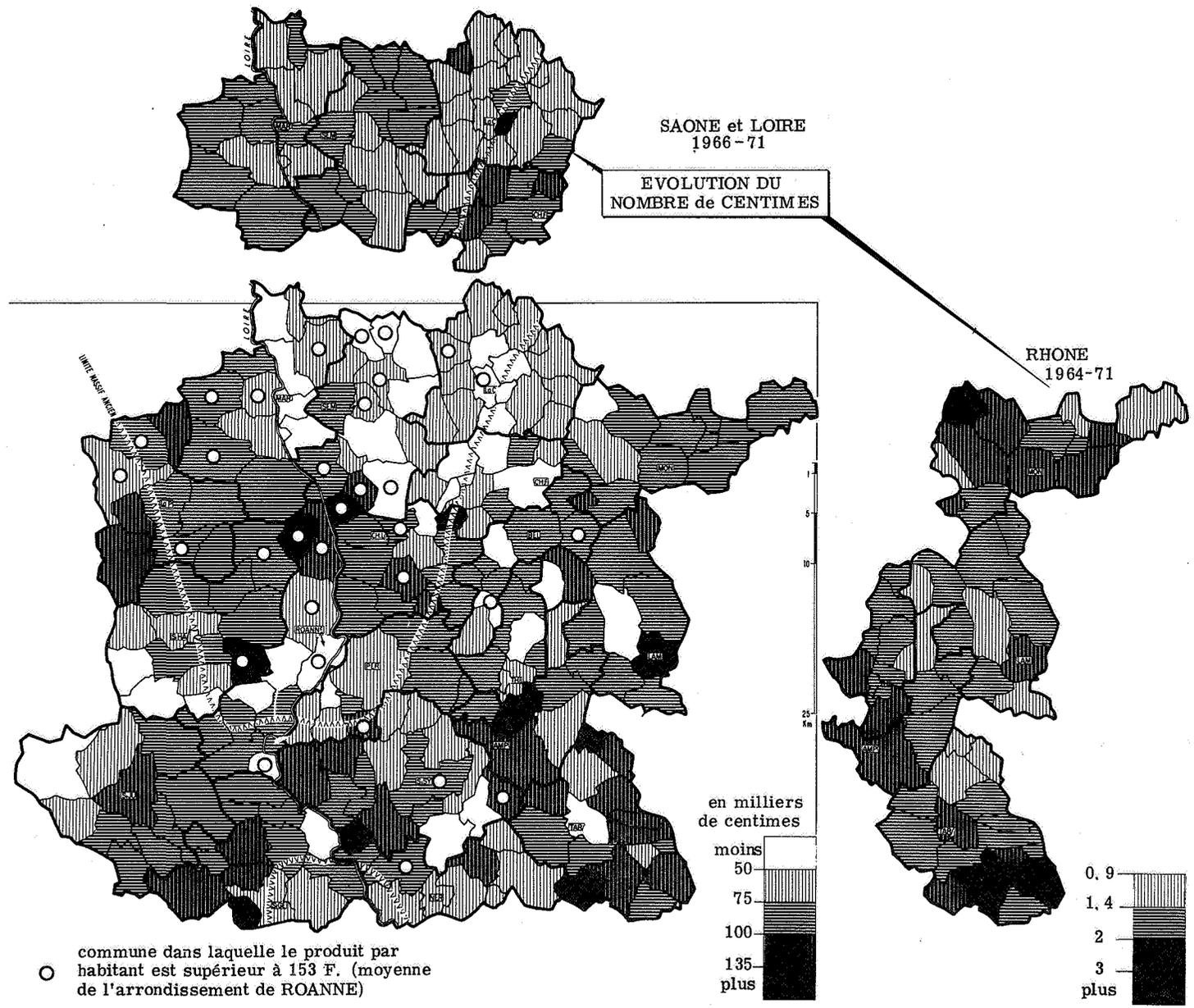


Fig. 62 NOMBRE de CENTIMES au budget primitif de 1971 (Moyenne de l'arrondissement de Roanne 68. 225)

le Brionnais, les environs de Roanne, le nord des monts de la Madeleine. Il est moyen à fort au sud des monts de la Madeleine, à l'ouest et au centre du plateau de Neulise, dans le Beaujolais Textile, dans la partie bourbonnaise de la plaine. Il est très inégal à l'est du plateau de Neulise. Il est difficile de donner des explications qui tiennent à l'économie. On sent plutôt s'affirmer des consciences régionales. Ici on prend son parti de la dépopulation ou de la crise; là on ne l'accepte pas; ailleurs, la décision varie d'une commune à l'autre. Cette répartition est confirmée par l'évolution du nombre de centimes, qu'il a été possible d'opérer pour le Rhône et la Saône-et-Loire (voir cartons fig.62), entre le début et la fin du mandat des municipalités élues en 1965. Confrontées à la crise, elles ont été poussées à une gestion plus hardie. En dehors du Brionnais, l'augmentation a été le plus souvent supérieure à celle du coût de la vie (25%). Elle est nette dans la montagne manufacturière, surtout dans les petites villes, où le nombre de centimes fait plus que doubler à Amplepuis, Bourg-de-Thizy et Tarare. Cette évolution est paradoxale, car elle fait peser une charge plus lourde sur des collectivités affaiblies. Elle révèle un changement de conceptions.

Ce changement s'affirme avec vigueur, lors de la campagne pour les élections municipales de 1971, dans les communes rurales. Sauf exceptions, elles avaient été tenues à l'écart de la modernisation commencée dans l'agglomération de Roanne, à Tarare et dans certaines petites villes textiles dès les années 1955-1960 (24). Partout des candidats nouveaux se manifestent. Ils font état de leur jeune âge, critiquent la gestion passée, proposent un programme d'équipements et ne cherchent pas à cacher que les impôts augmenteront. On peut prendre l'exemple de la profession de foi suivante pour une commune limitrophe de Roanne.

"La liste nouvelle s'intitule : vers l'avenir. Elle est née de la volonté d'un certain nombre ^{de jeunes} d'engager la commune dans la voie de l'expansion, pour réaliser les équipements collectifs qui, malgré les promesses faites il y a six ans, restent à l'état de projets. Elle est animée par M. G.C., chirurgien-dentiste à Roanne.

"La liste sortante, implantée depuis longtemps dans le Village, espère que sa gestion très prudente du budget municipal incitera les électeurs à lui confier un nouveau mandat.

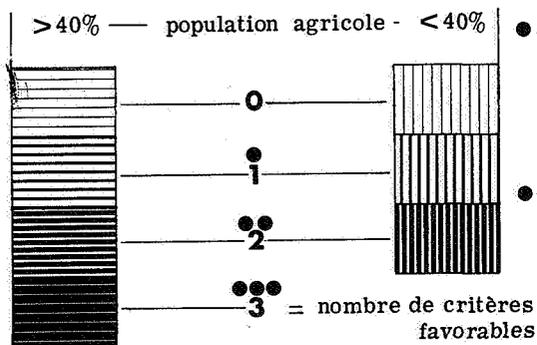
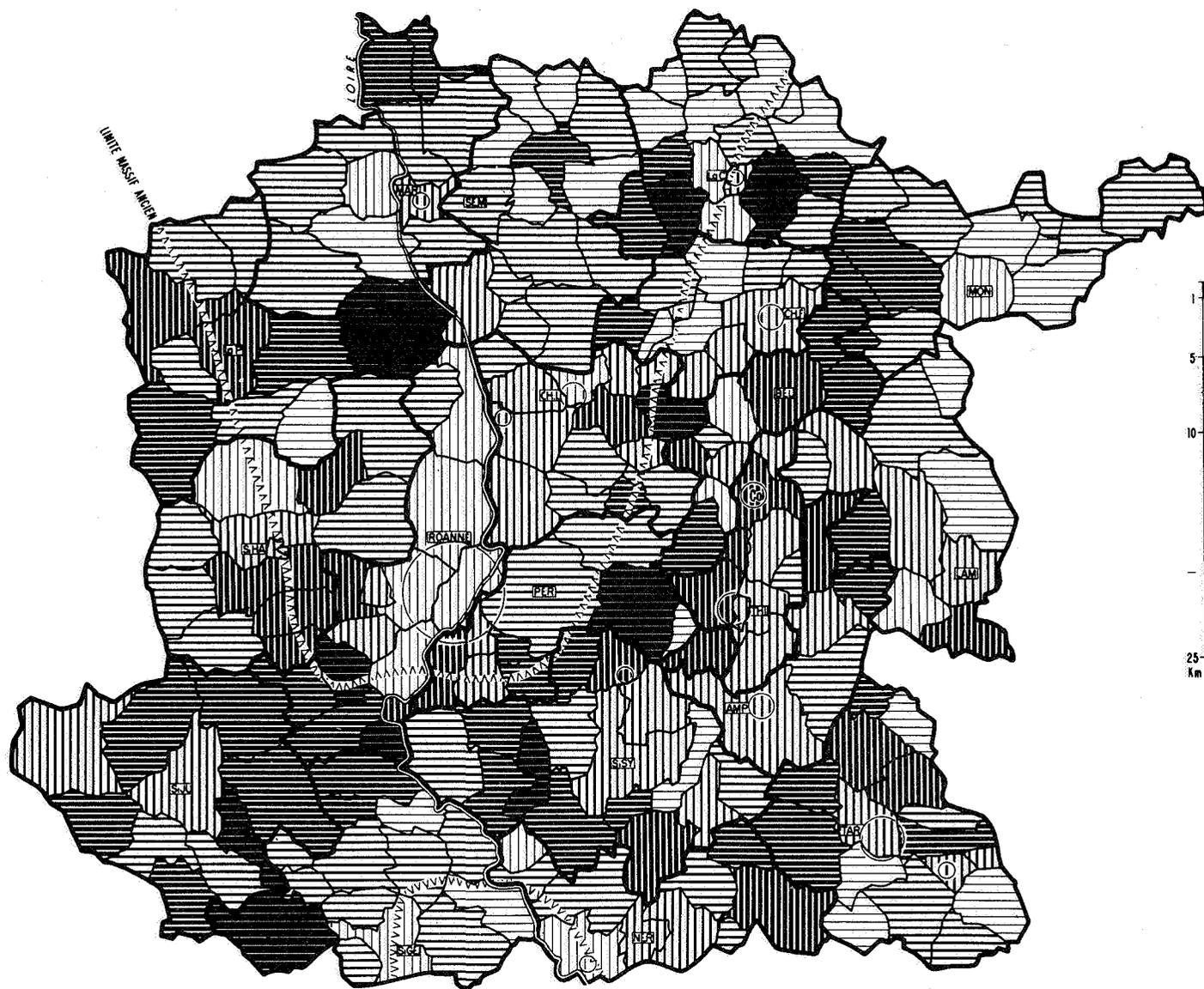
"La liste nouvelle estime que les retards pris depuis 6 ans pour mettre en oeuvre des investissements indispensables : réseaux d'égouts, adductions d'eau par exemple, exigent des changements. Elle se propose en outre de rénover les méthodes actuelles de gestion des affaires communales en y associant largement la population".

On en trouverait beaucoup du même genre et leur étude systématique ne serait pas sans intérêt (25). Tout cela est bien nouveau, dans des campagnes où l'âpreté des consultations portait auparavant sur des intérêts particuliers ou sur l'hostilité des clans confessionnel et laïc.

Il est difficile de trouver des clivages socio-politiques. A Villerêt la liste sortante comprend 5 retraités, 4 artisans et commerçants, 3 agriculteurs, 3 ouvriers, 3 cadres moyens et la liste nouvelle 3 agriculteurs, 3 membres des professions libérales et cadres supérieurs, 3 artisans, 3 ouvriers, 3 employés et 2 représentants. Toutes les deux sont des listes d'union, mais la première comprend des personnes plus âgées, habitant depuis longtemps la commune et assez réticentes à s'ouvrir aux "nouveaux-venus", parfois qualifiés d'étrangers. Les conflits proprement politiques apparaîtront plus tard, quand se poseront les problèmes qui mettent au cause le droit de propriété, comme les plans d'aménagement, et des reclassements s'opèreront. Pour le moment la question porte sur l'acceptation ou le refus du monde moderne. C'est au fond un conflit de générations. La difficulté du dialogue explique que, contrairement à la coutume, la municipalité sortante refuse souvent la constitution d'une liste élargie, ce qui entraîne la présentation de listes différentes.

Les "nouveaux" sont entrés en grand nombre, mais le choix des électeurs a souvent réduit l'éventail offert. Nous avons tenté de représenter cartographiquement le degré d'ouverture des nouveaux conseils, en tenant compte des critères suivants : l'âge, la présence de femmes et celle de non-agriculteurs dans les communes où la population agricole constitue plus de 40% de la population totale (fig. 63). On retrouve une distribution très proche de celle observée pour la fiscalité communale. Il y a les secteurs traditionnels où l'on retrouve le Brionnais, les environs de Roanne, le centre du plateau de Neulise, et les secteurs progressifs, où l'on retrouve la partie bourbonnaise, le sud des monts de la Madeleine et la montagne manufacturière. On est surpris par l'ampleur du rajeunissement. Dans les cinq cantons du Rhône, la moyenne d'âge des conseillers est supérieure à 50 ans dans 4 communes seulement sur 53. Dans les cantons de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Symphorien-de-Lay, on ne compte plus respectivement que 38 conseillers sur 122 et 52 sur 204 nés avant 1921, soit 30 et 24%. Par contre, on ne fait pas encore confiance aux femmes ! Elles ne sont présentes que dans une commune sur 3,7 dans les cantons de Saône-et-Loire, une sur 2,5 dans les cantons du Rhône, une sur 1,9 dans l'arrondissement de Roanne. Encore sont-elles en petit nombre : une seule le plus souvent. Et les villes ne sont pas mieux partagées que la campagne : la commune la plus féministe est Cours qui en a élu 4. Elles ne représentent que 3,7% des conseillers municipaux dans la Saône-et-Loire, 5,7% dans le Rhône et la Loire. On n'en

Fig. Indice physiologique du degré d'ouverture des conseils municipaux



- critère "AGE" FAVORABLE SI ...
moyenne d'âge des conseillers municipaux <45ans et âge du maire <60 ans
- critère "FEMMES" FAVORABLE SI ...
présence de femmes dans le conseil municipal (suivant le nombre d'habitants de la commune)
1 femme (→ 2 000 hab.) 2 (2-5000) 3 (5-10000)
4 (10-20000) 5 (→ 40000)
- critère "NON AGRICOLES" FAVORABLE SI ...
présence de conseillers non agricoles dans les communes de plus de 40% de population agricole
3 conseillers non agricoles / 11 conseillers ou 4/13 quand population agricole >75%
4/11 ou 5/13 ————— 60 à 75%
5/11 ou 6/13 ————— 40 à 60%

trouve pratiquement pas dans certains cantons: deux seulement dans les cantons de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval et Chauffailles, de 4 à 10 dans 15 cantons sur 19 ! Le canton de Roanne n'en compte que 9 ! A Saint-Martin d'Estreux, la seule femme élue en 1965 n'a pas été admise sur la liste sortante réélue en entier au premier tour, sauf un siège où les électeurs l'ont portée au second tour ! La Clayette, Charlieu et leurs environs, la vallée de la Trambouze, la côte Roannaise et des communes isolées comme Saint-Martin-la-Sauveté font exception à cet ostracisme et, le plus souvent, c'est le signe d'une volonté réfléchie. La ~~monopolisation~~ monopolisation des conseils par les agriculteurs est un autre signe d'archaïsme qui subsiste dans le Brionnais, où ils occupent les trois quarts des sièges et 12 mairies sur 14 dans le canton de Semur. On retrouve une situation voisine dans le canton de Monsols, où ils disposent de 68% des sièges et de 7 mairies sur 10 et dans celui de Saint-Just-en-Chevalet, avec 68% des sièges et une seule mairie qui ne revienne pas à un agriculteur, commerçant ou artisan du pays. En règle générale, les groupes professionnels apparus ou implantés récemment, surtout en ce qui concerne les ouvriers, sont sous-représentés. Cependant le brassage entre anciens et nouveaux résidents s'est assez bien fait dans les communes-dortoirs qui entourent Roanne et Tarare.

Dans l'agglomération de Roanne et un certain nombre de petites villes où la rupture avec la gestion traditionnelle s'était faite à partir de 1955, les équipes en place ont été réélues : c'est pourquoi l'ouverture des conseils municipaux paraît maintenant marquer le pas. A Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne et Saint-Nizier, les maires élus en 1971 ont 74, 74 et 69 ans et n'ont pas pu mener leur mandat à terme et, à Pouilly-sur-Charlieu, 10 conseillers sur 21 ont plus de 50 ans. Dans l'agglomération de Roanne, les quatre maires ont entre 59 et 69 ans et, si le maire de Roanne a rajeuni sa liste, la majorité des conseillers ont plus de 50 ans au Coteau, à Riorges et Mably. La moyenne bourgeoisie des commerçants, artisans, cadres moyens tient une large place dans ces assemblées. En dehors de l'arrondissement de Roanne, on ne note pas cette différence entre communes urbaines et communes rurales. C'est encore dans le Beaujolais Textile que l'évolution a été la plus nette. Elle avait déjà commencé à des degrés divers à Thizy, Amplepuis et Tarare. Seule la première cité ne connaît pas de changement; il concerne le style dans la seconde et est d'ordre politique à Tarare, où une municipalité socialiste remplace la municipalité U.D.R. Dans les deux communes qui avaient été tenues à l'écart, les équipes sortantes ne se sont pas représentées. A Cours, l'élection a été préparée par un Groupement d'Action Municipale (G.A.M.), qui a mobilisé toutes les forces vives (26). Dans les cinq communes, l'âge moyen des conseillers municipaux se situe entre 42 et 45 ans et, sauf à Thizy, l'âge des maires est compris entre 42 et 52 ans.

Cependant, en dehors d'un Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I. V.O.M.) à incidences limitées, il n'y a pas de liaisons entre elles.

Surtout il est grave pour le devenir de ce mouvement spontané d'ouverture à la modernité et de participation des couches nouvelles, qui s'est manifesté souvent là où on s'y attendait le moins, dans bien des secteurs isolés réputés traditionnels, que le centre régional n'en ait pas pris la tête.

- la reconduction de fait des cadres politiques.

Cet effort des collectivités pour prendre leur destin en mains va assez rapidement s'enliser. On vient de voir que le renouvellement des édiles à la base n'avait pas évité la persistance d'archaïsmes dans leur recrutement. Il n'a pas empêché la plupart du temps aux anciens dirigeants de rester en place, soit qu'ils aient conservé la majorité, soit que par manque d'expérience les nouveaux n'aient pas pris les rênes. Il ne manque pas de communes où ils aient demandé au maire sortant devenu minoritaire de continuer à exercer son mandat ! Certes l'âge n'est pas un critère absolu de facilité d'adaptation, mais le rajeunissement se trouve singulièrement limité si on regarde l'âge des maires : pour l'ensemble des communes, 38% ont plus de 60 ans, 27% entre 50 et 60 ans, 28% entre 40 et 50 ans et 7%, soit seize seulement, moins de 40 ans. Beaucoup de municipalités rurales restent démunies, devant la complexité des dossiers ou par manque d'imagination, en dehors des opérations classiques d'entretien des bâtiments publics ou de chemins ruraux. Il n'y a qu'un petit nombre de communes classées en zone de montagne à savoir profiter des subventions ou des crédits particuliers accordés par la Rénovation Rurale. D'un exercice à l'autre, on retrouve toujours les mêmes noms dans l'arrondissement de Roanne : Chérier, dans le canton de Saint-Just-en-Chevalet, où le maire, instituteur, s'intéresse aux classes-nature; Saint-Martin-la-Sauveté et Violay, qui symbolisent -et ce n'est pas un hasard- l'une la rénovation de l'agriculture, l'autre, l'industrie spontanée. Finalement, le nouveau style de gestion ne s'est imposé que dans un nombre limité de cas, surtout dans les cantons du Rhône, où on a noté un changement significatif dans 22 communes sur 53 et dans quelques communes-dortoirs autour de Roanne. Mais une fois les retards rattrapés, les équipes se trouvent confrontées aux problèmes d'aménagement, quasi insolubles dans le cadre de la législation actuelle, à cause de la faiblesse des ressources et des tentations de spéculation privée sur le foncier.

La lassitude joue et il ne semble pas que, dans une conjoncture normale, un semblable réveil de l'opinion soit à nouveau possible. La grande faiblesse est qu'il s'est effectué strictement dans le cadre local, sans coordination d'un lieu à l'autre, sans qu'une volonté commune ni une stratégie ne se soient dégagées à l'échelon de la petite région et bien moins encore de la

Région Roannaise et du Beaujolais Textile. Il y a de fortes chances que l'existence même de ce mouvement ait échappé aux pouvoirs publics et aux cadres en place. Ceux-ci vont en effet retrouver sans difficultés leurs positions comme conseillers généraux et parlementaires.

La stabilité est grande dans les conseils généraux. Au renouvellement de 1970, 7 conseillers sortants modérés sont réélus au premier tour, un autre remplace un démissionnaire. Il n'y a que deux changements : à Chauffailles, le maire socialiste remplace un modéré et à Roanne, le nouveau député, Alain Terrenoire, remplace le maire centriste, Paul Pillet. Au renouvellement de 1973, celui-ci retrouve un siège dans le nouveau canton de Roanne. Les 9 conseillers sortants modérés sont réélus au premier tour et un autre remplace un démissionnaire. Au moment de leur dernière élection, 17 sur 20 ont la soixantaine ou plus.

Aux élections législatives, la circonscription de Charolles-Digoin reste au maire d'Anzy-le-Duc, radical de gauche, maître des requêtes au Conseil d'Etat et propriétaire foncier, et celle de Charlieu-Le Coteau-Feurs à un officier en retraite, U.D.R. La circonscription de Tarare-Thizy est perdue en 1967 par son frère, Joseph Rivière, ancien M.R.P. passé U.D.R., alors maire de Tarare, pour revenir au maire socialiste actuel de cette ville, le docteur Vinson ; en 1968, elle fait retour à la majorité. En 1967, Alain Terrenoire, petit-fils de Francisque Gay, qui était originaire de Roanne, ravit le siège au sortant, Paul Pillet, et est alors le plus jeune député de France. Il a fait campagne sur l'avantage qu'il y aurait de bénéficier du soutien de l'appareil de l'Etat pour sortir de la crise et il est réélu en 1968 et en 1973. Paul Pillet conserve de haute lutte la mairie en 1971, retrouve un siège de conseiller général en 1973 et de sénateur en 1975. Nulle part la gauche ne constitue vraiment un danger. Les remous provoqués par la crise ont été vite apaisés.

Les problèmes économiques locaux ne tiennent pas habituellement grand place dans les campagnes électorales, sauf en 1967 dans les secteurs les plus touchés. Pour le Conseil Général, les sortants ne tiennent pas de réunions et rappellent leurs services antérieurs. Les promesses sont d'ordre général : des routes, des écoles, des mesures en faveur des jeunes et des personnes âgées... et les professions de foi des autres candidats sont interchangeable sur ce point. Le tableau reste vrai dans ses grandes lignes pour les élections législatives. En 1967, le candidat de l'Union de la Gauche Démocrate et Socialiste pour la circonscription de Charlieu fait partager son émotion, sur l'arrêt du bruit des métiers qui ne battent plus dans les maisons ! Mais le choix de l'itinéraire Lyon-Feurs-Clermont pour l'autoroute passe pratiquement inaperçu. La question et celle des infériorités structurelles ne sont évoquées avec précision que par un candidat dans la circonscription de Roanne en 1968 et

en 1973 (27). Le formalisme revient au galop. C'est au niveau des élections présidentielles que le débat d'idées est le plus profond et le plus suivi, car il est mené sur le plan national.

c) les affaires publiques réservées à une poignée d'hommes.

Face aux transformations économiques à l'intérieur et à l'extérieur de la région, face à la confrontation de la société traditionnelle à la civilisation technicienne, l'apparition de l'industrie spontanée et de pôles de développement au sein de l'agriculture paysanne, la volonté de participation aux affaires publiques apparue à la base, ont été des réactions positives. Encore faut-il que ces "signes du temps" soient perceptibles aux responsables régionaux. Or les représentants des collectivités locales sont guettés par la déformation du "*notable*". Le vocable a fini par désigner des hommes généralement âgés, d'un milieu social supérieur à la moyenne, et, pour cela, attachés aux traditions. "Représentatifs" de leurs compatriotes dont ils sont les porte-parole, ils finissent par trouver superflu de les associer aux décisions qu'ils prennent en leur nom. Ce faisant, ils se trouvent plus ou moins éloignés des réalités. Dans l'exercice des fonctions publiques, le "*notable*" est confronté aux représentants de l'administration. Le risque pour eux est d'être "*technocrates*". Ceux-ci sont sûrs de leurs plans, même s'ils font bon marché des conditions matérielles et mentales dans lesquelles se déroule la vie de tous les jours, et ils sont peu enclins à favoriser des innovations qui risqueraient de déranger les normes. Dans leur dialogue, notables et technocrates finissent par être complices.

- le cercle restreint des personnes "compétentes et responsables"

On a vu que les représentants des intérêts économiques reflètent le point de vue des affaires roannaises "moyennes", caractéristiques du développement régional jusqu'à la crise. Les cadres politiques sont des modérés, issus des classes moyennes, volontiers apolitiques, qui font appel au bon sens et se prévalent de la défense de l'intérêt général. Personne ne nie d'ailleurs leur honnêteté, leur dévouement ni leur compétence administrative.

Si les mandats économiques et politiques sont rarement cumulés par les mêmes personnes, leurs titulaires proviennent de milieux proches et ont été façonnés par la même culture agro-manufacturière à résonance chrétienne d'hier. Les usages imposent vite leurs règles et si quelque "jeune turc" parvient à forcer la porte, il comprend vite qu'il faut respecter les usages de ces "vieilles dames" que sont les assemblées départementales et les compagnies consulaires. Quand il est public, le débat avec les représentants de l'Etat obéit à un scénario bien rodé : les responsables locaux attaquent vigoureusement la dégradation de la situation et font état de l'exaspération de leurs mandants; les représentants de l'Etat montrent l'ampleur de l'oeuvre réalisée, relativisent les critiques, font état de quelques concessions et tout se termine par des applaudissements nourris. En fait, le pouvoir réel, la négociation avec les pouvoirs publics à Paris auprès des ministres et sur place auprès des préfets, des sous-préfets et des directeurs de services, appartient à quelques hommes que désignent leurs fonctions ou une personnalité particulièrement tranchée : les parlementaires, quelques maires et conseillers généraux (parmi lesquels le maire de Roanne, également parlementaire sauf accident, pèse d'un grand poids) les présidents des compagnies consulaires. Ces quelques hommes succombent souvent, comme c'est la règle, sous le poids de charges multiples, dues au cumul des mandats.

- une opinion peu sollicitée

Le débat est accepté avec certains cercles représentant la bourgeoisie, comme le Rotary Club et la Jeune Chambre Economique, considérés comme des cellules de réflexion et des pépinières de cadres. Mais là encore, les échanges sont souvent formels. Hors de ce milieu étroit, l'opinion est peu sollicitée. Les commissions extra-municipales n'existent que dans quelques communes rurales et à Cours. Les bulletins communaux et les "bulletins trimestriels de statistiques et d'informations économiques de Connaissance de la Loire et Connaissance du Roannais reflètent dans leurs commentaires le point de vue officiel. Il arrive que des groupes de travail soient constitués officiellement. Celui qui devait élaborer le P.A.R. pour le M.A.L.T., soit les quatre cantons du nord-ouest des monts du Beaujolais, a été largement ouvert et ses conclusions ont été consignées dans un dossier volumineux (28), ce qui n'a pas empêché l'administration de refaire sa propre enquête auprès des collectivités locales. L'Assemblée Générale de l'Association pour l'établissement du S.D.A.U. de Roanne forte de 80 membres : représentants de l'administration, des collectivités locales et des compagnies consulaires rassemblait les personnalités habituelles. On ne lui accord qu'un rôle

qu'un organisme d'études. Son président rappelle qu'elle se refuse à toutes incitations auprès des maires et responsables des collectivités locales (29). Le schéma directeur préparé par l'équipe de permanents n'a pas été présenté à des commissions de quartiers avant d'être publié (30).

- une opinion peu informée

Peu sollicitée, l'opinion est en fait mal informée. Ce n'est pas que les bulletins de conjoncture manquent. Ceux de la Chambre de Commerce et de l'Agence Nationale pour l'Emploi sont publiés par la presse régionale et ceux de l'administration départementale par "Connaissance de la Loire". Mais ils livrent des chiffres ou des faits bruts qui demanderaient à être regroupés, explicités. Les bulletins des municipalités à parution irrégulière, sauf "Roanne, présent, futur" qui paraît chaque trimestre depuis 1974, donnent le point de vue officiel. Il y a bien longtemps qu'on n'a pas lu de controverses dans la presse, qui se borne à publier les "communiqués" des partis, syndicats et associations. Les grands problèmes économiques et sociaux de la région finissent par ne plus être abordés au fond et dans toutes leurs dimensions.

Il y a plus grave : la difficulté pour l'"honnête citoyen" qui n'a pas accès aux sources officielles de s'informer. On peut donner l'exemple de trois affaires récentes particulièrement importantes. La première est la prise de participation des organismes financiers parisiens dans le capital des A.R.C.T. La seule source de renseignements est constituée par les communiqués des syndicats, eux-mêmes pas toujours complètement informés. La seconde a été la non-exécution du 6ème plan, en ce qui concerne la voie express de détournement de Roanne. L'opinion ne fut tenue au courant de la modification du projet primitif et de l'exécution d'une autoroute... à péage au cours du 7ème plan, annoncée par le préfet, lors de la réunion de l'assemblée générale de la C.C.I. du 27 octobre 1975, que par quelques lignes du volumineux compte-rendu de celle-ci parue dans la presse (31). A l'invitation des responsables, le ministre des transports venu à Roanne le 12 décembre reprit le plan de 1971, qui prévoit le partage des dépenses entre l'Etat pour 55% et les collectivités locales, à part égale entre les municipalités concernées et le Conseil Général de la Loire. Cependant, seuls les milieux avertis connaissent les modalités de la convention et la décision de l'Assemblée Départementale lors de sa session de janvier 1976. En effet les hebdomadaires locaux ont repris dans le numéro du 16 janvier le compte-rendu de l'édition roannaise du "Progrès". Mais celle-ci reprenait le texte du journaliste de l'agence de Saint-Etienne, qui peu préoccupé par cette question, se borne à signaler le montant des dépenses routières votées pour l'année ! La troisième affaire finit par avoir un très grand retentissement. Elle concerne la construction d'un barrage à niveau mobile à Villerest. Il est destiné à retenir l'eau pendant la saison froide dans les gorges de la Loire, qui seront noyées jusqu'à Balbigny, afin de la restituer pendant la

saison chaude. Il y avait longtemps que l'on parlait de ce projet, mais l'idée s'était accréditée d'un beau plan d'eau fixe qui favoriserait le tourisme. Tout ce qui fut accessible pendant longtemps, sur le projet inscrit au 6ème plan, est contenu dans le rapport du Directeur des Voies Navigables, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Equipement, devant le Conseil Général de la Loire à la session de printemps de 1972 (32). Or il ne permettait pas de répondre à toutes les questions que se posaient les habitants et, en premier lieu, les responsables des collectivités locales tenus de donner leur assentiment. La divulgation de l'information et l'ouverture d'enquêtes supplémentaires doivent beaucoup à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (F.R.A.P.N.A.), qui constitua ses propres dossiers (33).

Le système hiérarchique des notables pouvait encore convenir à une société rurale, dont le caractère dominant est la stabilité. Il aurait dû disparaître ou s'infléchir au moment de la crise de 1965, où la société traditionnelle a été confrontée à l'économie moderne.

Notre Région n'a sans doute pas le monopole de semblables conditions de vie publique et il est sur ce point des métropoles qui pourraient rivaliser avec la "province"...La situation atteinte aujourd'hui pourrait évoluer rapidement car l'existence d'un décalage entre des situations de déséquilibre ou de crise et leur prise de conscience au niveau de l'opinion a été maintes fois observée. La constitution d'associations à compétence régionale comme le Centre d'Informations et de Recherches du Roannais (34) ou spécialisée comme le Comité de Défense des Gorges de la Loire, la publication de reportages sur des questions d'actualité dans le "Pays Roannais" depuis quelques années, la multiplication des communiqués dans la presse locale sont sans doute des signes annonciateurs d'une nouvelle phase d'association de la population aux décisions qui fixent son destin.

2 - L'EMPREINTE DU PASSE SUR LES POUVOIRS LOCAUX.

Les idées reçues ont résisté aux crises nationale et régionale, à la Libération comme à la crise textile de 1965. Les élus restent à l'image de la civilisation ruralo-manufacturière qui s'est consolidée pendant les trois quarts de siècle de stagnation. Or ils ont la charge de conduire le développement, c'est-à-dire selon François Perroux, "la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la population apte à faire croître...son produit réel". Et eux seuls en ont les moyens, parce que d'une part ils constituent la seule force représentative reconnue par la société globale et que, d'autre part, leur fonction d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les habitants fait d'eux les mieux placés pour avoir une vision synthétique de la situation. Or leur conception du devenir régional ne s'est pas modifiée fondamentalement. Certes, ils s'efforcent d'obtenir les équipements collectifs considérés aujourd'hui comme indispensables, ainsi que l'implantation d'industries qui permettent de maintenir le nombre d'emplois. Mais ils se réfèrent plus au passé qu'ils ne recherchent une politique de développement conforme aux évolutions constatées sur le plan national et nourrie des expériences tentées hors de la région. De même, ils restent attachés aux cadres administratifs en place, même s'ils ne sont plus adaptés aux réalités. Finalement, ils sont prisonniers du système hiérarchique des notables, qui est le reflet des structures sociales anciennes.

1 - L'absence de référence au monde moderne.

Une fois la prise de conscience réalisée, la machine administrative ne tourne pas plus mal ici qu'ailleurs. Le problème serait plutôt qu'on domine mal la situation présente qui apparaît comme normale, et même satisfaisante si on se réfère au passé. L'écart entre les besoins ressentis et les besoins réels est particulièrement sensible en ce qui concerne les mesures spécifiques à prendre pour éliminer les causes du décalage par rapport aux aires métropolitaines et pour certains aspects de la politique sociale, essentiellement envers les jeunes.

a) une administration qui n'est pas sans mérite.

Nous avons vu que, plus ou moins tôt, les municipalités s'étaient attaquées à la modernisation des équipements collectifs et s'en étaient donné les moyens. Depuis une dizaine d'années, on se préoccupe de l'assainissement dans les villages, où l'adduction d'eau des écarts (35) est en bonne voie et leur électrification pratiquement terminée. Dans les villes, la mise en place des écoles et des stades est menée à bien pour desservir sans retard les quartiers nouveaux. A Roanne, le parc des logements s'est accru de 70% depuis 1954. 5.464 ont été édifiés entre 1954 et 1965 et 5768 de 1966 à 1973, soit

respectivement 500 et 820 en moyenne par an. 40% l'ont été par l'Office Municipal d'H.L.M., ce qui constitue l'un des taux les plus élevés de France. Parallèlement, les 4 lycées ont été agrandis; 6 groupes scolaires, 5 écoles maternelles et 9 restaurants scolaires ont été ouverts; 3 nouveaux stades, une dizaine de gymnases, une piscine d'hiver et une piscine d'été construits. Le réseau d'égouts est achevé en 1973 et l'augmentation de la consommation d'eau sera assurée par le barrage sur le Rouchain qui a une capacité de 6 millions de m³, établi près du vieux barrage sur la Tâche, à Renaison, qui a une capacité de 3 millions de m³.

La Chambre de Commerce a des services d'accueil aux entreprises et de formation professionnelle. Elle poursuit en même temps que la Ville de Roanne la réalisation des zones industrielles. Les zones actuelles occupent 226 ha. et le S.D.A.U. a retenu 200 ha. supplémentaires pour couvrir les besoins à l'horizon 2000. La municipalité a engagé l'opération de rénovation du secteur de l'Hôtel de Ville, premier élément de l'aménagement d'un centre destiné à répondre au développement des fonctions de service et d'animation. Les projets étudiés à l'occasion de l'élaboration des plans nationaux ou des mesures spéciales envisagées par le gouvernement ne manquent pas. Le dernier en date est le dossier d'agglomération, qui prévoit les équipements en matière de circulation et de transport dans les dix ans à venir (36).

b) l'absence d'une politique systématique de réduction des décalages.

Mais cette gestion honnête qui tient compte de l'élévation du niveau de vie, de la modernisation des techniques et de la croissance économique ne prend pas à bras le corps le problème dominant, celui de l'aggravation des déséquilibres avec les aires métropolitaines. On peut même se demander si ses principales composantes : l'enclavement et la réduction des inégalités qualitatives de l'emploi sont ressenties comme étant les problèmes majeurs.

Le désenclavement passe aujourd'hui par de bonnes liaisons routières, au moins une desserte par voie express. On ne reviendra pas sur l'allure aberrante de la carte des autoroutes qui entourent la région sans la pénétrer, alors que l'aménagement de la R.N.7, qui continue de faire la preuve de son utilité, n'est pas terminé. Le secteur entre le Pin Bouchin et Tarare subsistera vraisemblablement comme goulot d'étranglement entre Roanne et Lyon pendant le 7ème plan. Si l'on s'interroge sur l'attitude des pouvoirs publics, on se rappelle que l'attention de la Chambre de Commerce a été polarisée par le canal jusqu'à ces dernières années et que la décision prise en 1968, de détourner à partir de Lyon l'autoroute Suisse-Océan de son tracé primitif par Tarare, Roanne, Moulins, Montluçon, au profit de l'itinéraire par Clermont-Ferrand est passée inaperçue. Quand bien même les élus auraient été personnellement conscients

de la gravité de la non exécution de l'aménagement de la R.N.7. au cours du 6ème plan, ce qui a motivé une rencontre avec le ministre des transports en juin 1975 et sa venue à Roanne en novembre, jamais ils n'ont alerté l'opinion à ce sujet (37).

Aussi capitale est la résorption des déséquilibres de la structure socio-professionnelle qui entraînent une infériorisation sur les plans technologique et culturel. Tant que l'écémage de la main d'oeuvre par les départs se fera juste au-dessus du niveau de l'ouvrier spécialisé, les industries à technologie poussée et les services autres que banaux pourront difficilement s'établir dans la région. Il y a également un lien entre la structure socio-professionnelle et le climat "culturel", donc les perspectives de développement. C'est ce qu'a bien montré l'analyse de la Jeune Chambre Economique et du Centre des Jeunes Dirigeants à l'occasion de réflexions sur le plan de "Roanne, ville moyenne" (38). "En effet, y lit-on, l'offre d'emplois de niveau élevé et l'arrivée à Roanne de personnels qualifiés de secteurs variés peuvent entraîner certaines transformations, caractéristiques d'une classe moyenne plus nombreuse :

- présence d'équipements de niveau supérieur en matière de services aux particuliers, d'activités culturelles qui ne peuvent pas subsister à Roanne actuellement, mais qui deviendraient viables en raison de l'accroissement d'un public;

- initiatives d'animation et de participation qui, traditionnellement, émanent davantage des membres de la classe moyenne ;

- enrichissement collectif par apport d'hommes recrutés à l'échelle nationale".

On comprend que le document cité propose la recherche d'une "stratégie de développement qualitatif". La politique menée actuellement reste uniquement quantitative. On s'efforce d'attirer des décentralisations par l'aménagement de zones industrielles et par des aides consenties par les collectivités. Les résultats ont été bien modestes puisqu'entre 1970 et 1974, 750 emplois ont été créés en moyenne par an dans la circonscription ASSÉDIC, soit un taux annuel de 1,57% au lieu de 9,40% pour la France et de 14,10% pour la Savoie. L'examen des zones industrielles réalisées ou en cours de réalisation sur l'agglomération de Roanne conduit certains à penser que les réticences d'hier n'ont pas complètement disparu. Ils mettent en avant une surface totale relativement faible -226 hectares correspondant à 7000 emplois, à raison de 35 emplois en moyenne par ha.-; la dispersion des zones -la plus vaste dépasse à peine 50 ha. ce qui ne permet pas d'accueillir un établissement de grande taille-; et le coût des terrains qui était en 1972 de 25 à 30 francs le m², selon la taille, T.V.A. comprise, soit un prix plus élevé que dans les zones de reconversion houillère ou dans les communes où les collectivités consentent des sacrifices supérieurs.

De toutes façons, les réticences ne s'expriment plus ouvertement et, s'il en subsiste, elles tiennent plutôt aux habitudes acquises qui empêchent de "voir grand" : attachement aux petites unités, à l'équilibre ville-campagne. L'agglomération s'est donc lancée dans la chasse aux usines, mais les zones industrielles sont surtout occupées par des entreprises locales qui se desserrent. Celles-ci recherchent le plus souvent des lots de petite dimension, destinés dans bien des cas à des activités d'entrepôt qui fournissent peu d'emplois. C'est ce que montre la statistique suivante des demandes déposées en 1972 (39).

Lots de	Nombre de demandes	Superficies	SECTEUR SECONDAIRE		SECTEUR TERTIAIRE	
			Desserrement	Création	Desserrement	Création
- de 5.000 m2	16	41.500 m2	22.500	3.000	13.000	3.000
5.000 à 10.000	11	82.000 m2	55.000		20.000	7.000
10.000 à 100.000	12	310.000 m2	110.000	110.000	50.000	40.000
	<u>39</u>	<u>433.500 m2</u>	<u>187.500</u>	<u>113.000</u>	<u>83.000</u>	<u>50.000</u>

Les engagements liés aux aides de développement régional ont porté sur 1.384 postes dans l'arrondissement, pour les années 1972 et 1973. La seule décentralisation importante avec 600 emplois prévus, a été celle de Michelin, qui a profité également de conditions favorables de la part de la municipalité de Roanne. En dépit de leur importance, la modestie des résultats obtenus à la faveur des aides de la zone II n'est pas pour nous étonner (40). Pourtant les cantons d'Amplepuis, Thizy et Tarare en ont bénéficié du 1.1.1971 jusqu'à la fin de ce régime au 31.12.1975 ; elle a été étendue du 1.1.1972 au 30.6.1974 aux cantons de Belmont, Charlieu, Perreux, Roanne, Saint-Germain-Laval et Saint-Just-en-Chevalet et prolongée pour les cantons de Belmont, Saint-Just-en-Chevalet et Roanne plus Le Coteau, jusqu'au 31.12.1975. Finalement, ces aides ont orienté les investissements vers les cantons primés au détriment des cantons non classés : c'est ainsi que pendant cette période, le canton de Saint-Symphorien-de-Lay n'a bénéficié d'aucune implantation extérieure. Par ailleurs, les emplois créés ne modifient pas la structure socio-professionnelle et on peut se demander si l'attraction exercée par Michelin, en accélérant l'exode rural, ne contrarie pas le développement de l'industrie spontanée. L'indifférence des pouvoirs publics envers celle-ci est assez surprenante. Aucune mesure spécifique en sa faveur n'a été étudiée, alors que les aides de la zone II lui sont peu adaptées. Elles excluent les industries agro-alimentaires et impliquent un seuil d'emplois nouveaux en cas d'extension, que les entreprises de ce type atteignent difficilement, au moins à leurs débuts. En fait, la politique quantitative classique ne peut pas résoudre les difficultés propres à la "province". C'est ce que montre l'exemple de Tarare, où elle fut menée

avec dynamisme. Les implantations nouvelles se bornent pour l'essentiel au desserrement de deux entreprises textiles locales. La municipalité qui escomptait un développement rapide de la ville, s'est lancée dans un programme hardi de logements et de viabilité sur le plateau de La Plata. Mais le rythme d'occupation a été si lent que la commune s'est retrouvée en 1971 l'une des plus endettées du département, ce qui a coûté sa place au maire !

De même que l'on parlait encore de canal quand il fallait penser autoroute, l'attention reste accaparée par les usines, alors que l'emploi n'augmente plus aujourd'hui que dans le secteur tertiaire. Les déclarations qui préconisent la décentralisation de services privés et publics sont encore rares. Et pourtant, les ministres ne se font pas faute de détacher dans leur circonscription quelque échelon des grandes administrations parisiennes. Le rôle joué à Thizy et à Néronde par l'extension des collèges techniques du bâtiment montre qu'il y a là une chance de reconversion pour les bourgs et les petites villes textiles. Une infrastructure urbaine même vieillie, dans un cadre de demi-montagne encore fortement humanisée, à proximité de la métropole lyonnaise, constitue un milieu favorable à l'implantation de services d'enseignement et de santé, attachés à l'enfance et aux personnes déficientes et qui n'exigent pas un personnel de haut niveau scientifique : maisons de repos, maisons d'enfants, instituts médico-pédagogiques, classes-nature... et aussi de collèges professionnels, de centres de formation permanente ou de formation des personnels sociaux. Mais l'opinion n'a pas encore saisi que ce pourrait être une vocation nouvelle. A Thizy, les collèges vivent à l'écart. On parle toujours des "gars du centre", conservant ainsi l'ancienne appellation de centre d'apprentissage. Les commerçants en alimentation ne répondent pas aux appels d'offres de l'intendant et ce marché considérable leur échappe. Lorsque pour agrandir, on installe les ateliers dans des usines textiles abandonnées, les gens maugréent. Cette réaction n'est pas propre à la ville. Quand on évoque le problème général, les responsables font grise mine. Ils reprochent à ces établissements de ne pas apporter de patente, à moins qu'ils se défendent que leur région ne soit bonne qu'à recevoir les éclopés !

Le tourisme diffus est une utilisation de l'espace rural qui ne fait que commencer (41). Il semble pourtant bien adapté, autant à une clientèle cultivée, sensible à la sobriété des paysages et au raffinement des témoignages du passé qu'au maintien de nombreux exploitants attachés à l'authenticité paysanne et à la recherche de ressources complémentaires. Un effort de formation, à l'image de celui entrepris par la commission de Tourisme Rural de la Loire, serait nécessaire. L'établissement de pôles d'attraction a été un objectif du Plan d'Aménagement Rural pour les cantons de Monsols, Amplepuis, Lamure et

Thizy (M.A.L.T.), qui a prévu l'aménagement du massif du Saint-Rigaux et le plan d'eau de Cublize. Il s'agit d'une retenue de 40 ha., à 439 m. d'altitude, établie à la faveur d'un étranglement de la vallée du Reins. Le maître d'oeuvre est le S.I.V.O.M. Reins-Trambouze, qui en est au stade de l'acquisition des terrains, et la gestion sera confiée à une société d'intérêts collectifs agricoles (S.I.C.A.). Les installations prévues, outre les aires de jeux, les plages et les bases nautiques, comportent un camping de 200 à 300 places, un caravanning de 150 à 200 places et, éventuellement, un centre de rencontres. Dans les monts du Couchant, c'est la neige qui a fixé les petites stations de la Loge des Gardes et des Noës.

Ailleurs, il reste beaucoup à faire pour mettre en valeur les curiosités naturelles et les témoignages du passé. Sans parler des gorges de la Loire, dont l'exploitation ne pourra être envisagée qu'après la solution des problèmes afférents au barrage de Villereest, l'ensemble monumental de Charlieu et les églises romanes du Brionnais restent largement ignorés. Et pour les quelques interventions des Monuments Historiques, combien de chefs d'oeuvre en péril, comme la très belle église romane de Saint-Martin-la-Plaine, ancienne paroisse rattachée à Semur-en-Brionnais ! Ici, le dégagement du donjon a été entrepris par le Foyer Rural, réduit à peu près aux seules possibilités de ses membres. Les bourgs médiévaux ne manquent pas, mais leur restauration n'est pas envisagée. Roanne et Le Coteau possèdent de très beaux hôtels et auberges des XVIII^e et XIX^e siècles, mais ils souffrent de remaniements utilitaires, quand ils ne sont pas détruits pour faire place à des immeubles modernes. La bibliothèque de Roanne a une collection très riche de livres des débuts de l'imprimerie, dont des incunables, qui dorment dans des caisses. Enfin l'héritage de l'industrie textile du XIX^e siècle - usines bâties comme des maisons ou des églises, machines à vapeur, turbines à eau, matériel, dont l'essentiel continue d'être utilisé jusqu'en 1965 - n'a pas fait l'objet de mesures de préservation et disparaît rapidement sous le pic des démolisseurs ou la masse des ferrailleurs.

On retrouve ici l'aspect culturel. Au delà d'une utilisation touristique, l'attachement au passé entre dans la structuration de la personnalité et n'est pas étranger à la prise en charge des problèmes de développement. Des centres régionaux, comme la Communauté Urbaine du Creusot, qui a créé un Musée de l'Homme et de l'Industrie chargé d'une animation éclatée, ou Angoulême, qui en fait l'axe de son plan "ville moyenne", se sont rendu compte de l'importance fondamentale du fait culturel. C'est dans ce sens que le groupe de travail J.C.E. - C.J.D. a proposé d'orienter ce plan à Roanne (42). Il préconise en effet, outre le développement des moyens de promotion industrielle et tertiaire, la création d'un Centre pour la Formation et la Promotion,

inspiré par le Centre d'Education Permanente et d'Animation Sociale et Culturelle de la ville neuve de Grenoble-Echirolles. Il serait au service d'une organisation concertée de la formation continue à partir du 1% patronal. Celle-ci, en effet, est difficile à mettre en place isolément dans le cadre des petites et moyennes entreprises qui dominent la place. Utilisé aussi pour la coordination des activités des sociétés locales, ce centre pourrait être un relais efficace pour l'information sur les problèmes de la ville et de la région. Cette perspective n'a pas été retenue par la municipalité sauf au niveau d'une étude. Son plan est composé d'un programme classique de percées, parkings, espaces verts, voies piétonnières et travaux de voirie.

c) enfants et jeunes, points faibles des préoccupations sociales.

La référence au passé continue d'inspirer les préoccupations sociales. Les Bureaux d'Aide Sociale fonctionnent dans chaque commune et la Région peut servir de modèle pour l'action en faveur des personnes âgées. Il existait un dense réseau d'hospices souvent tenus par des religieuses. Ils s'humanisent grâce à la suppression progressive des salles communes, et sont doublés par les résidences-foyers, où chaque couple ou personne seule dispose des services collectifs et d'un petit appartement indépendant, meublé à sa convenance. Mais on considère que tout ce qui concerne l'enfant en dehors de l'école reste du ressort des familles, bien que les mœurs et les besoins se soient modifiés et que la part qu'y prenaient les organisations confessionnelles et laïques se soit fortement réduite.

On a déjà noté le paradoxe que constitue l'absence d'un réseau public de garderies dans l'une des villes de France où le taux d'activité féminine (43,8%) est le plus élevé. Selon les statistiques de la Caisse d'Allocations Familiales, 28,3% des femmes chargées de famille de l'agglomération exercent une activité à temps complet et 5% à temps partiel. 40% des enfants de 0 à 3 ans, soit 1500 environ, ont leur mère qui travaille au dehors. Ce pourcentage tombe entre 25 et 27% aux autres catégories d'âges, car les femmes abandonnent généralement leur emploi au second enfant (43). Alors qu'à Troyes, autre grande place de la bonneterie, la ville a mis en place en douze ans, six crèches collectives fréquentées par 230 enfants et un système de crèches familiales, fréquentées par 160 enfants. Il faut attendre l'automne 1975 pour que la municipalité de Roanne définisse une série de mesures. Elle décide, à l'automne 1975, l'installation de mini-crèches qui peuvent recevoir 12 à 15 enfants dans des appartements ou pavillons acquis à cet effet et dont le coût de fonctionnement est bien inférieur à celui de la crèche classique (44). Parallèlement, elle verse des subventions aux familles qui utilisent les services de gardiennes agréées, ce qui représente la légalisation de la pratique courante de la garde à domicile.

Au Coteau, la question des crèches est alors mise à l'étude, mais ne l'est pas encore à Mably ni à Riorges. Pour les garderies et les loisirs des 12.000 enfants de 5 à 14 ans, il n'existe que trois centres sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales et les permanences assurées dans certaines écoles maternelles et par les instituteurs le mercredi. Le nombre des centres sociaux est insuffisant, et ils sont surtout fréquentés par les milieux aisés, ce qui amène à souhaiter la formule des clubs de rue et l'aménagement d'espaces de jeu. Les innombrables sociétés, surtout sportives, dont les dépenses sont en partie couvertes par des subventions, reçoivent un grand nombre d'enfants et leurs dirigeants déplorent d'avoir à faire plus de garderie que d'initiation (45).

La situation est la même en ce qui concerne les adolescents et les jeunes. Le problème social se pose avec acuité dans les quartiers de grands ensembles et pour ceux qui n'ont pas reçu une scolarisation régulière ou continué des études après 14 ans : on en comptait encore un sur trois en 1968. S'il n'existe pas à Roanne de véritables bandes organisées, qui mettent en cause la sécurité des gens comme dans la banlieue parisienne, mais plutôt de petits groupes épisodiques qui commettent des actes de vandalisme ou provoquent des bagarres dans les bals, le nombre des délits mineurs est particulièrement élevé, puisque 40% des délinquants présentés en 1972 devant le Juge des Enfants de Saint-Etienne étaient originaires de l'agglomération. Le journal égrenne chaque semaine la liste des vols avec effraction, parfois avec la complicité de majeurs, vols d'automobiles et de cyclomoteurs, vols à la tire. On constate aussi la turbulence caractérisée par le grand nombre d'irréductibles, c'est-à-dire de jeunes résistant à toutes les mesures d'éducation qui leur sont proposées et un nombre assez élevé -une dizaine- de "communautés", généralement installées dans des fermes délaissées des environs, dont elles remettent les terres en valeur (46).

A Roanne, l'effort officiel a porté sur deux ou trois maisons de quartiers subventionnées, sur une maison des jeunes qui a fermé en 1972 quand, au moment des vacances, les "bandes" ont remplacé la jeunesse scolaire, et sur un Foyer de Jeunes Travailleurs, provisoirement fermé et qui rouvrira suivant une formule proche de l'hôtel. Dans pas mal de petites villes et de communes rurales, des bénévoles ont mis sur pied des clubs de jeunes. La municipalité leur a fourni un bâtiment et des aides matérielles, mais ne consent pas à verser de subventions de fonctionnement. Aussi ces clubs connaissent une activité en dents de scie et finissent par disparaître, quand l'équipe de départ se dissocie ou ne se renouvelle plus. Les responsables sont conscients du manque d'activités créatrices et culturelles, mais considèrent un peu celles-ci comme un luxe, comme une activité qui doit passer après les autres (47).

2 - *L'esprit de clocher.*

Choisis et exerçant leur mandat à l'intérieur des cadres administratifs : la commune, l'arrondissement, le département, les élus continuent à les considérer comme les circonscriptions privilégiées d'intervention, même si souvent la vie réelle fait bon marché de limites tracées il y aura bientôt deux siècles, dans un pays d'économie traditionnelle. Il faut dire que leurs mandants tiennent encore beaucoup à la commune qui, bourg manufacturier ou village agricole, a conservé une grande autonomie jusqu'à la crise de 1955, au point que des villages ont été érigés en communes dans les années quarante : ainsi Chausseterre, détachée de Saint-Marcel d'Urfé, dans le canton de Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Edmond, détachée de Saint-Maurice-les-Châteauneuf, dans le canton de Chauffailles. Le cadre de droit du département s'est imposé par les habitudes et les obligations de déplacements qu'il a créées, alors que la Région de Roanne, cadre de fait, apparaissait comme la trame si naturelle des relations qu'on n'avait pas conscience des solidarités qui s'y nouaient. Aussi ne va-t-il pas de soi de la considérer comme cadre intermédiaire de planification et de concertation ^{adapté} aux dimensions et aux confrontations de notre temps.

a) le refus des fusions de communes.

La région connaît la même situation que le pays dans son ensemble : la commune n'a plus la taille suffisante pour être une unité de gestion satisfaisante. Dans l'arrondissement de Roanne, une commune sur 3 a moins de 350 habitants et une sur 2 moins de 500. 33 communes sur 116 disposaient en 1971 d'un budget inférieur à 10 millions de francs anciens, soit le revenu annuel d'un ménage aisé, et 6 communes sur 10 disposaient de moins de 20 millions, soit le prix d'un appartement en ville ! La commune rurale ou de banlieue n'est plus une unité économique, car beaucoup de ses habitants tirent leur revenu de l'extérieur. La population qui subsiste à la campagne flotte dans des finages trop vastes, alors que l'habitat chevauche les limites communales dans les agglomérations urbaines, où la ville-centre qui a les ressources manque de terrains.

Mais les habitants restent attachés à cette cellule de base et les édiles ne prétendent pas partager le pouvoir avec leurs voisins. La loi du 16.7.71 sur les regroupements est pratiquement restée lettre morte. Entre communes rurales, il n'y a eu qu'un cas près de Roanne, la fusion de Saint-Maurice-sur-Loire (213 habitants) avec Saint-Jean-le-Puy (508 habitants), qui s'en était détachée au début du siècle. Cours qui avait proposé la fusion aux villages de sa zone d'influence : La Ville, Mardore, Pont-Trambouze, Sévelinges, Le Cergne, n'a recueilli l'accord que de la première. Pour le "grand Roanne", dont l'administration avait souhaité la constitution, aucune tractation sérieuse n'a été engagée, devant le refus des maires du Coteau, de Riorges et de Mably.

Dans la commune suburbaine de Villereest, un referendum a désavoué le conseil municipal qui avait engagé les pourparlers. Il y a eu semblable échec pour Tarare. Quant à Thizy et Bourg-de-Thizy, villes jumelles qui s'interpénètrent, mais qu'opposent de vieilles rivalités entre la petite capitale bourgeoise et la cité ouvrière et paysanne, le seul mot déclenche les passions et on a pensé sérieusement faire garder le tombeau d'un thyzerot, apôtre de la fusion, qui a été enterré à sa demande au cimetière de Bourg-de-Thizy. Bien souvent la commission des élus n'a rien fait pour favoriser les choses, comme dans la Loire, où elle a refusé la demande de Bussièeres et de Sainte-Agathe-en-Donzy, qui avaient accepté le mariage de raison pour profiter des bonifications de subventions. La forme la moins contraignante du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.) a fait davantage d'adeptes. Ici encore, le Beaujolais Textile montre l'exemple avec le S.I.V.O.M. du Haut-Beaujolais pour le canton de Monsols et le S.I.V.O.M. Reins-Trambouze, qui groupe toutes les communes du canton de Thizy et d'Amplepuis, sauf La Chapelle-de-Mardore. Dans l'arrondissement de Roanne, trois se sont constitués : celui des Bois Noirs et des Monts de la Madeleine qui regroupe Saint-Priest-Laprugne, Chausseterre et La Tuilière ; celui du canton de Saint-Symphorien-de-Lay et le dernier en date, celui de la Côte Roannaise, pour 11 des 13 communes du canton de Saint-Haon-le-Châtel. Leur fonctionnement est lourd, mais ils présentent l'avantage d'un exécutif commun (48). Souvent, ils se bornent à la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères. Leur signification n'est réelle que lorsqu'ils servent de support à l'exécution d'un P.A.R., ce qui est le cas du M.A.L.T.^{et} de la Côte Roannaise.

b) les réticences envers les plans d'aménagement.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la nécessité des plans d'aménagement pour conduire de façon logique et efficace les étapes du développement d'un secteur spatial, qu'il soit rural ou urbain, surtout à la suite d'une mutation économique, qui rend extrêmement fragiles les équilibres anciens. Et pourtant le plan d'aménagement est certainement la procédure la plus étrangère à la mentalité traditionnelle. En effet, il oblige à une rupture avec le passé et à une vision prospective à long terme. Pluricommunal, il ne peut être exécuté que par une volonté commune, qui conduit à un abandon partiel de souveraineté. Rompant avec le laisser-faire il oblige au respect des disciplines, en particulier sur le plan foncier

La plupart des communes de la Région de Roanne restent à l'écart de toute action globale d'aménagement et, à Roanne, son élaboration n'a été entreprise que sous la pression de la législation. Le plan d'urbanisme a été provo-

d'Aménagement de l'Ensemble Urbain de Roanne a été demandé par le Préfet de Région, lors d'une réunion tenue à Roanne le 4 Mars 1969. Le schéma publié par l'équipe technique, après consultation de l'Association pour l'Etude du Schéma Directeur de l'Agglomération de Roanne (A.E.S.D.A.R.) (49), a été contesté le jour de sa présentation officielle en janvier 1974. En juin 1976, il ne semble pas qu'un projet définitif ait été adopté et, en tout cas, les P.O.S. ne sont pas publiés. D'ailleurs la volonté de ne pas être lié par un texte est sous-jacente à toutes les directives énoncées. Elles sont conçues non pas "pour imposer un modèle rigide et définitif, mais pour inciter les décisions partielles à s'ordonner entre elles en respectant les chances d'avenir". Certains regrettent que sur bien des points, ce schéma ne fasse qu'entériner des situations existantes et ^{qu'}en quelque sorte, il ne se dégage pas assez de contraintes léguées par le développement spontané. Quoiqu'il en soit, le préalable à toute exécution du schéma est un minimum de gestion commune, que l'on voit mal se dégager dans les conditions actuelles, puisque l'ensemble de l'agglomération ne dispose pas de S.I.V.O.M. (50).

Le Beaujolais Textile est comme à l'habitude mieux placé. Tarare et Amplepuis ont disposé assez tôt de plans d'urbanisme. Un P.O.S. est à l'étude à Cours. Mais il ne semble pas que le Plan d'Aménagement Rural (P.A.R.) du M.A.L.T. aille au delà de recommandations générales et de réalisations ponctuelles et débouche sur la délimitation de zones. C'est finalement dans la Côte Roannaise que l'expérience est poussée le plus loin. Le P.A.R. a été présenté en octobre 1975 et le S.I.V.O.M. créé le 18.5.1974 le dote d'un exécutif. Il a été établi à l'initiative des communes et la population a participé aux réunions des commissions. Il groupe les trois communes de montagne du canton de Saint-Haon, les communes de la Côte, d'Ambierle à Saint-Alban-les-Eaux et une commune de plaine, Saint-Germain-l'Espinasse, qui possédait déjà un plan d'urbanisme. Cet esprit de décision s'explique sans doute par la gravité des problèmes posés par la proximité de Roanne. Le grand nombre des paysans-ouvriers a dévitalisé l'économie locale et la multiplication récente des résidences principales de gens qui travaillent dans l'agglomération rogne ce qui subsiste du vignoble et réduit les villages au rôle de banlieues-dortoirs. Le plan prévoit la relance du commerce et de l'artisanat locaux, le développement du tourisme et l'implantation de petites et moyennes entreprises. Le maintien d'une "coupure verte" qui fasse écran avec l'agglomération roannaise et la préservation du vignoble obligent à un zonage strict (51). Le P.A.R. débouche sur l'approbation des P.O.S. particulièrement délicats à établir dans les communes rurales, puisque la valeur vénale d'une parcelle peut varier.....

de un à dix selon son classement. L'étude est déjà très poussée à Saint-André d'Apchon, où la municipalité^a a recherché des possibilités de péréquation. Mais elle se heurte soit au peu d'empressement de l'administration pour la mise en pratique de la loi de 1937 sur la taxe d'urbanisation (52), soit au manque de moyens financiers pour la constitution de réserves foncières, sur lesquelles les propriétaires dont les terres se trouvent en zone agricole pourraient obtenir des parcelles constructibles. La réussite du P.A.R. est liée au maintien de la cohésion du S.I.V.O. M. sur cette question, car les municipalités planificatrices risquent de voir les constructions nouvelles s'établir sur le finage des communes laxistes et de faire les frais de l'opération. De bons observateurs pressentent que les élections municipales de 1977 se feront sur l'acceptation ou le refus des P.O.S.. Cette préoccupation restera bien étrangère à la plus grande partie de la région, qui en ignore pratiquement les termes. En effet, le plus souvent, les efforts concertés d'aménagement sont au point mort. C'est le cas de Charlieu, dont l'agglomération qui s'allonge de Saint-Denis-de-Cabanne à Pouilly dépasse pourtant 10.000 habitants. On a parlé d'un "plan d'aménagement de la basse vallée du Sornin", mais l'urbanisation gênée d'ailleurs par l'imbrication des limites administratives, qui réduisent la ville-centre à un petit territoire, n'obéit à aucune conception d'ensemble.

c) l'absence de prise de conscience des solidarités régionales.

L'aménagement de l'espace à l'échelon de base, celui du pays et de la ville moyenne est donc en retard. Mais il ne suffirait pas, car il doit s'harmoniser avec un projet d'ensemble pour la Région de Roanne. Or on ne la considère toujours pas comme une unité d'aménagement, quoique avec 2.500 km², 220.000 habitants et une économie diversifiée, elle soit adaptée aux normes de notre temps, surtout si sont prises en compte les solidarités structurelles qui l'unissent au reste du Beaujolais Textile. Cette conception ne procède en rien d'un quelconque particularisme, mais de la recherche de relations équilibrées, qui ménagent au dynamisme de la métropole lyonnaise, des points d'appui solides et cohérents à l'intérieur de la "province" comprise dans sa zone d'influence.

La reconnaissance du Roannais comme unité socio-économique ne va pas sans difficultés, car elle répond à une situation nouvelle. Pendant les belles années de la fin du XIX^{ème} siècle et les périodes prospères de ce siècle, la cohésion du Roannais n'avait pas été défendue, car Roanne construisait sa région grâce à un certain nombre de mécanismes internes, la fabrique, la banque, le réseau local de chemin de fer puis de cars, qui reproduisaient en réduction ceux qui ont constitué la région lyonnaise. Maintenant que son dynamisme est en recul, les relations internes se dévitalisent. Mais les pragmatiques qui façonnent son devenir ont tendance à chercher les solutions aux difficultés

nées du décalage, dans les recours aux forces économiques dominantes qui rayonnent des métropoles et dans le recours à l'Etat. Si cette indifférence à l'échelon régional vécu peut s'expliquer pour le secteur privé, le correctif devrait venir des pouvoirs publics.

Ceux-ci continuent de faire du département une unité économique et une unité de programmation. C'est à l'intérieur de ce cadre qu'élus et fonctionnaires se rencontrent, donc se connaissent, étudient les problèmes et effectuent les marchandages au moment de l'attribution des crédits. De plus en plus, la carte de l'utilisation des services publics qui se multiplie et se diversifie se calque sur la carte administrative et nous avons vu l'effet négatif que l'équipement des secteurs limitrophes de l'arrondissement de Roanne avait sur le rayonnement de la ville. La limite administrative devient une barrière et on ignore ce qui se passe de l'autre côté. Le canton de Chauffailles, qui a connu les mêmes problèmes de reconversion que les cantons voisins de Belmont et de Charlieu, n'a pas bénéficié des avantages de la zone II, parce qu'il était situé en Saône-et-Loire. Les confins finissent par devenir des esquisses de marches frontalières. Les axes de grande circulation s'y rétrécissent en goulets d'étranglement. C'est le cas de la route de Roanne à Villefranche, dont l'élargissement se fait attendre dans le département de la Loire et cela risque d'être le cas de la R.N.7 dans le département du Rhône, entre le col du Pin Bouchin et Tarare. Les routes d'intérêt local sont mal reliées entre elles. Les utilisateurs de services publics situés dans le département limitrophe ont du mal à obtenir les avantages auxquels ils ont droit : il en fut ainsi jusqu'à une date récente, pour les subventions aux transports scolaires des enfants du canton de Belmont, assignés à fréquenter le C.E.S. de Chauffailles.

L'entité départementale finit même par dissimuler l'existence de la région vécue et de ses problèmes spécifiques. C'est le cas dans le département de la Loire, où le seuil de Neulise sépare deux parties qui ont peu de relations entre elles : le "nord" et le "sud". Il était à peu près inévitable que le sud, de par le poids économique de la région stéphanoise et de par l'influence de ses représentants qui ont toujours su atteindre une audience nationale, de Pinay à Claudius Petit hier à Neuwirth et Durafour aujourd'hui, en vint à imposer sa suprématie. Le plus curieux est qu'inconsciemment, les représentants du nord finissent par trouver cette prépondérance conforme à l'intérêt général. Ainsi, l'ancien maire du Coteau, président de la Délégation Permanente et premier vice-président du Conseil Général jusqu'à sa mort en 1975, qui fut un gestionnaire compétent et tenace, répond à un de ses confrères qui regrettait que l'itinéraire Lyon-Saint-Etienne-Clermont-Ferrand eût été préféré pour l'autoroute au tracé de la R.N.7 : "ce dont nous devons nous réjouir, c'est que cette autoroute passe chez nous, et elle aurait pu passer ailleurs" (53).

Le risque d'absorption était plus grand pour le Haut-Beaujolais, unité structurelle qui n'est pas perçue comme une unité vécue, puisqu'il est partagé entre les zones d'influence de Roanne et de Lyon, soit directement, soit par l'intermédiaire de Villefranche et de Tarare. D'ailleurs il ne forme qu'une petite partie du Rhône, ne regroupant que 4% de la population et l'administration tend à faire prévaloir l'appellation d'"Ouest Lyonnais". Pourtant, si on voit rarement évoquées les solidarités avec la Région Roannaise, la recherche de solutions adaptées apparaît plus nettement que dans la Loire. Des démarches communes au moment des crises ; la participation de la population à l'élaboration du P.A.R. du M.A.L.T. ; le souci d'attirer les grands axes de circulation pour qu'ils desservent le débouché des vallées du Reins et de la Trambouze, témoigné par exemple par le projet de tunnel routier sous les Sauvages, présenté par le Docteur Vinson, député de 1967 à 1968, rendent compte de cette volonté. Cette prise de conscience locale rejoint celle de l'ensemble des parties "rurales" du département, inquiètes du poids énorme de l'agglomération lyonnaise. La population de la seule unité urbaine forme les trois quarts de la population du département et sa croissance de 1962 à 1968 a été supérieure à celle de l'ensemble du département. Pour empêcher qu'elle ne fixe l'essentiel des investissements, le Conseil Général a envisagé en 1972 la discussion de deux budgets distincts. Dans le même esprit, le Comité d'Expansion du département du Rhône, présidé par l'ancien maire et député de Tarare, Joseph Rivière, consacrait son activité à la réalisation de plans d'aménagement "ruraux". Mais la coalition de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Ville de Lyon a entraîné sa dissolution en juillet 1975.

Cependant, les cantons textiles ne se sont pas dotés d'une organisation commune avec la Région Roannaise, qui aurait pu être un comité d'expansion. La solidarité d'intérêts est-elle même perçue ? C'est à Cours qu'elle l'est le mieux et ce n'est pas surprenant. Les contraintes du relief continuent d'orienter sur Roanne transports lourds et déplacements des personnes. D'autre part le dynamisme de l'industrie spontanée et une politique hardie d'équipements menée par la municipalité élue en 1971 n'ont pas empêché le déclin continu de la population (54). Les responsables font l'expérience que, en dépit de la pollution, de l'encombrement de la circulation et de l'anonymat des grands ensembles, l'"infernale" métropole est plus attirante que la petite ville entourée de verdure, donc que le niveau de vie prime la qualité de la vie et que la question se pose en terme de confrontation de la "province" et de la métropole. Mais comment organiser son morceau de "province", quand la ville-centre défend mal sa cause et que la force des choses fait de plus en plus basculer "l'Ouest Lyonnais" dans l'orbite de la métropole ? Dès 1971, la

Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarare décide de fusionner avec celle de Lyon. Faute d'être desservie par une voie express, les cantons de Thizy et d'Amplepuis cherchent à être reliés plus aisément à Lyon, grâce à l'amélioration du C.D.13 par le col du Pilon. La mise à quatre voies de la R.N.7 de Lyon à Tarare modifiera rapidement les choses, dès que la conjoncture redeviendra favorable. La zone de desserrement de Lyon qui s'arrête aujourd'hui à l'Arbresle va pouvoir annexer la région de Tarare, qui ne sera plus qu'à une demi-heure du tunnel de Fourvière. Les chances de reprise d'un développement autonome sont d'autant plus minces que Roanne, maintenue dans son isolement par l'étranglement de la route jusqu'au Pin Bouchin s'enfoncera dans la "province".

La nouvelle collectivité territoriale qu'est devenue la région est théoriquement le cadre, où les ensembles homogènes, séparés par des limites départementales artificielles, peuvent se reconstituer. On pourrait envisager que l'entité Roannais-Beaujolais Textile, fût, au même titre que les vallées internes des Alpes du Nord (55), le Vivarais..., un partenaire "provincial" des métropoles dans la perspective d'un développement harmonieux de la Région Rhône-Alpes. Mais ce n'est pas leur promotion en tant que conseillers régionaux qui va modifier les conceptions des responsables et les conduire à rechercher un aménagement fondé sur la distinction et la complémentarité des types d'espaces.

3 - les notables prisonniers de leur propre système.

Certes on a pu noter des sursauts dans la représentation issue du suffrage universel. Autour de 1955, des municipalités préoccupées de moderniser le cadre de vie ont été mises en place dans les villes les plus importantes. Après la crise, une réaction profonde se fait jour dans les secteurs les plus archaïques, qui ont été les plus malmenés par l'évolution économique.

Ces sursauts pouvaient difficilement aboutir parce que les responsables n'ont pas pu, su ou voulu associer l'opinion à la conduite des affaires. Comme on n'a pas donné aux habitants les moyens d'être informés réellement et de participer, ceux-ci se retrouvent dans la situation des membres d'une société rurale, où les décisions sont apportées de l'extérieur. Faute d'être invités et initiés à prendre du recul et à opérer un jugement sûr par rapport à leur situation, ils s'en accommodent le plus souvent en se réfugiant dans l'égoïsme et la passivité ou bien ils se "défoulent" par des bouderies ou des flambées de violence qui ne sont pas constructives. Ces comportements se constatent d'ailleurs bien au delà de la Région : le vignoble languedocien ressemble fort en la matière à nos pays d'embouche !

Si bien disposé que soit le notable au départ, il est conduit par la logique même du système à s'enfermer dans son isolement et à ne pas remettre en cause les fondements de l'économie et de la société traditionnelles. Ceux qui au début ont réagi contre une gestion avare de moyens et sans perspectives à long terme, ont dû pour s'imposer, expliquer, traiter les électeurs en responsables. Mais la multiplicité et la complexité de leurs tâches amènent les élus à négliger l'information et la concertation. Par ailleurs toute recherche de la croissance bouleverse des équilibres, accroît les inégalités, remet en cause les routines et risque de leur aliéner des fractions de l'électorat.

Aussi les responsables régionaux ont-ils le souci d'atténuer les répercussions des difficultés économiques plutôt que de s'attaquer à leurs causes. Après la crise de 1965, ils sont intervenus pour le classement de la région en zone II. A chaque période de chômage, ils sollicitent l'embauche de travailleurs masculins à l'Arsenal, la mise à la retraite anticipée de travailleurs âgés avec garantie de ressources. Leur préoccupation dominante est de rassurer. Cela les conduit à refuser toute analyse globale, qui ne peut que conduire à la mise en évidence des archaïsmes et des déséquilibres croissants. Si une telle analyse est présentée, ils la qualifient de pessimiste. Faute de résoudre les problèmes au fond, les élus sont amenés à multiplier les interventions de détail pour obtenir investissements ou subventions, quitte à développer une mentalité d'assisté. Ils passent autant de temps à faire savoir qu'à obtenir et sont parfois tentés par les opérations de prestige, qui masquent l'insuffisance des réalisations courantes. Enfin, ils sont tentés de se comporter comme les "assistantes sociales" de leurs électeurs. Leurs interventions vont alors du menu service, dans le cas du conseiller général qui profite des sessions pour ramener les cartes grises des bureaux de la préfecture, à la mesure personnalisée obtenue du pouvoir.

Un jour cependant, la réalité se révèle : les usines ^{qui} ferment, les "villages" à l'abandon, une autoroute détournée de son itinéraire initial, les crédits affectés à une autre région, un projet imposé par l'administration. Les élus se trouvent placés devant des choix qui ont été faits à leur place, imposés par des coalitions puissantes d'intérêt. Le pouvoir leur échappe, mais comme ils le soutiennent, ils en sont solidaires. Ils ont alors une réaction de défense résignée, qui s'accompagne souvent d'une analyse pertinente et fort lucide des causes et de la gravité de la situation, mais on se garde bien de trop insister de peur d'indisposer (56). La bourgeoisie de la cotaine a accepté sa défaite. Les responsables peuvent aussi accepter la défaite de leur région.

NOTES CHAPITRE III B, Le poids du passé

- (1) Alain PEYREFITTE, Quand la Chine s'éveillera, Le Livre de Poche, 1975, t.II, p. 148
- (2) Janine RENUCCI (30), Corse traditionnelle et Corse nouvelle, Audin, Lyon 1974, 454 p., p. 292
- (3) Placide RAMBAUD (28), Société rurale et urbanisation, Le Seuil, 1969, introduction p. 7-17
- (4) voir livre I p. 298
- (5) L'ESSOR, 12.12.1975, Pas de crèches collectives, mais d'autres formes d'aide aux familles
- (6) Françoise CROUZET, Saint-Nizier d'Azergues, 52 p. 1966, mémoire annexe de D.E.S, I.E.R. Lyon
- (7) Henri MENDRAS (23), La fin des paysans, Armand Colin, Collection U 2, 1970, 306 p., introduction, p. 15
- (8) Chantal DEROCHE (109), Etude des cantons de Belmont-de-la Loire et de Chauffailles, D.E.S., mémoire principal 1962, I.E.R.
- (9) Michel BARNAUD (135), Le Charollais, p. 42
- (10) ROANNE, PRESENT, FUTUR, ⁽⁶⁸⁾ n° 6, 3° et 4° trim. 1975, p. 35
- (11) Pierre JOVIN, Chronique : les Notables, in ⁽⁷⁰⁾ L'ESSOR, 26.12.1975
- (12) R. KHERUMIAN, A. SILBERMANN et J. BROISIN, Groupes sanguins A B O et Rh (D) dans la région de Roanne, in TRANSFUSION, tome IX, n° 2, 1966, p.115-121. En dépit du fort pourcentage d'autochtones, la répartition des groupes sanguins est peu différente de celle constatée en France.
- (13) Roger DAILLE, La pratique religieuse dans l'agglomération de Roanne, Institut de Sociologie, Facultés Catholiques de Lyon, 24 p. dact., 1956
- (14) CONNAISSANCE DU ROANNAIS, La rentrée scolaire 1973 dans l'arrondissement de Roanne, 3ème trimestre 1973, p. 28-31.
Le pourcentage d'élèves dans l'enseignement libre (20%) est le même dans l'enseignement pré-élémentaire et primaire, car beaucoup d'écoles de village ferment, que dans l'enseignement secondaire où il ne peut pas suivre le rythme de développement de la scolarisation.
- (15) Jean-Marie MAYEUR, chroniques "l'Histoire" dans "Le Monde". Voir par exemple : l'Eglise dans le monde moderne, Le Monde, 11-12 janvier 1976, p. 15
- (16) Michel BARNAUD (135), p. 43-45
- (17) voir livre I, p. 303-307
- (18) C.C.I. DE ROANNE ⁽⁵⁹⁾, compte-rendu de la réunion de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Loire, 4.7.1968, annexe I, séance du 8.7.68
- (19) Créée en 1940, l'Union Patronale du Roannais, précédemment dénommée "Comité interprofessionnel de l'industrie de Roanne et la Région", est l'organisme patronal représentatif de l'ensemble de l'industrie de la Région roannaise.
Elle regroupe les syndicats et groupements patronaux professionnels structurés sur le plan local, ainsi que les entreprises qui ne disposent pas d'une organisation professionnelle locale, soit actuellement : 13 syndicats ou groupements professionnels couvrant les principales branches d'activité (Maille, Textile, Métallurgie, Bâtiment, Blanchisseurs-teinturiers Tuiles et briques, etc) ; 31 entreprises professionnellement isolées et adhérant à titre individuel.
Elle est dirigée par un Comité Directeur de 14 membres, dont le président est secrétaire de la C.C.I. Elle assure la représentation patronale au sein des organismes socio-économiques de la Région roannaise.

Outre les élections à la C.C.I., elle organise et présente les listes patronales aux élections du Tribunal de Commerce, aux ~~conseils de prud'hommes~~, désigne les représentants patronaux siégeant au nom du C.N.P.F. dans les conseils d'administration des organismes de Sécurité Sociale, de l'A.S.S. E.D.I.C., de la C.I.R.R.E.S., etc; au total 102 représentants patronaux siègent dans différents organismes.

Elle intervient ès-qualité, auprès des pouvoirs publics, des établissements et organismes publics ou semi-publics, des collectivités locales ou départementales sur tous les problèmes concernant l'industrie et présentant un caractère interprofessionnel et local. Elle assure les liaisons interpatronales avec les instances patronales régionales (U.P.R.A.) ou nationales (C.N.P.F. - F.A.R.). Elle coordonne enfin et met en oeuvre les activités patronales locales. Ont été ainsi créés sous son égide : le Comité Interprofessionnel du Logement de Roanne et la Région (C.I.L.R.), l'Association interprofessionnelle interentreprise de service médical et de service social, le Centre Interprofessionnel de Productivité (C.I. PRO) et plus récemment, l'Association Roannaise de Formation Permanente (A.R.F.O.P.)

LE PAYS ROANNAIS, 25.4.75, l'Union Patronale du Roannais et la situation de l'emploi dans notre région.

- (20) JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE ET CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS, Dossier ville moyenne Roanne, juil. 1975, 21 p. dact.
- (21) CENTRE DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE (140) La place de l'institution communale..., p. 52
- (22) Pour la composition des conseils municipaux et les finances communales, la documentation nous a été fournie par les services des sous-préfectures de Charolles, Roanne, Villefranche-sur-Saône, conformément aux questionnaires soumis à Messieurs les Sous-Préfets.
SOUS-PREFECTURE DE ROANNE, Situation financière des communes d'après les budgets primitifs pour l'année 1971, statistiques par cantons, 12 p. dact.
Claude CRETIN, La fiscalité communale dans la Loire, carte 8 et notice 14 p. , déc. 1973, C.I.E.R. STRUCTURES REGIONALES UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE.
- (23) Jusqu'à la récente réforme des finances communales, le budget de fonctionnement est alimenté principalement par les *centimes additionnels*. Leur *valeur ou principal fictif* résulte de l'évaluation des capacités contributives des habitants par les "quatre vieilles" : contribution foncière des propriétés non bâties, bâties, contribution mobilière et patente. Le *centime* vaut 1 pour 100 du principal. Le conseil municipal vote le *nombre des centimes* selon ses besoins.
- (24) Voir livre I, p. 307-310
- (25) Voir LE PAYS ROANNAIS des 12, 19 et 26 mars 1971
- (26) Jean-Pierre HOUSSEL, Cours, la rénovation d'une petite ville textile du Haut-Beaujolais, R.G.L. 1975, n° 3, p. 293-298
- (27) LA VOIX SOCIALISTE DU ROANNAIS, juin 1968 et LE POING ET LA ROSE, supplément à Combat Socialiste n° 13, 8 p., L'avenir de la Région Roannaise, p. 2-3
- (28) M.A.L.T. (47), Propositions pour le plan d'aménagement rural du nord-ouest du département du Rhône, 7 cahiers, mai 1972.
- (29) C.J.D. SECTION DE ROANNE, Note d'information sur l'Association pour l'Établissement du S.D.A.U. de l'Agglomération Roannaise, 16 nov. 1970, 5 p. dact.
- (30) A.E.S.D.A.R. (61), Schéma d'aménagement de l'ensemble urbain roannais, 3 cartes plus document, 99 p., sans date (1974).

- (31) LE PAYS ROANNAIS, 31 oct. 1975, Assemblée Plénière de la C.C.I. de Roanne :
"Le Préfet de la Loire est intervenu longuement pour confirmer les décisions de réalisation...de la déviation Est de Roanne et de son caractère d'autoroute de détournement à péage"
(hh)
- (32) DEPARTEMENT DE LA LOIRE, RAPPORTS AU CONSEIL GENERAL, session du 7.3. et du 15.5 1972, 223 p., p. 26 et ss.
- (33) Le retentissement de cette information apparaît dans les délibérations des conseils municipaux sur l'enquête d'utilité publique et les prises de position de différentes associations. Voir LE PAYS ROANNAIS du 30.1 .1976
- (34) Le CENTRE D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES DU ROANNAIS a publié deux cahiers :
(5) La situation actuelle du Roannais, nov. 74, 35 p. dact.
(6) Les jeunes dans le Roannais : réalités, problèmes, besoins, Juin 75
50 p. dact.
- (35) Jean-Pierre HOUSSEL, L'approvisionnement en eau dans le département de la Loire, in R.G.L., n° 3, 1972, p. 327-330
- (36) voir par exemple L'ESSOR du 20/2/76.
- (37) LE PAYS ROANNAIS, Le dossier routier du Roannais présenté et commenté par le C.I.R.R., 12/12/75.
- (38) JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE ET CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS, Dossier ville moyenne de Roanne, synthèse des travaux, 21 p. dact., sans date (Juil.75), p.4
- (39) C.C.I. DE ROANNE, Rôle accueil des entreprises, in Séance du 14/12/1972, p.5
- (40) voir livre II, p.32
- (41) voir livre II, p.197 et 200
- (42) J.C.E et C.J.D., voir note (38), p.6-11
- (43) La situation des familles et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales. p. 3-9, in C.I.R.R., Les Jeunes dans le Roannais.
- (44) La mini-crèche, une expérience à tenter, in LE PAYS ROANNAIS, 31/10/1975.
- (45) Petite enfance et enfance dans l'agglomération roannaise, p.19-22, in C.I.R.R., Les Jeunes dans le Roannais
- (46) Délinquance et turbulence dans le Roannais, p .10-18, in C.I.R.R., Les Jeunes dans le Roannais.
- (47) Les activités socio-culturelles dans le Roannais, p.33-36, in C.I.R.R., Les Jeunes dans le Roannais.
- (48) CONNAISSANCE DU ROANNAIS (46), Les fusions et regroupements des communes, n° 5, 3ème trim. 1972, p.33-35
- (49) A.E.S.D.A.R.(64) Schéma d'aménagement de l'ensemble urbain Roannais, 99 p. + 3 cartes (schéma de l'état actuel, schéma de l'étape 1985, schéma 2000), sans date (1974)
- (50) Roland DENIS, Le schéma d'aménagement de l'ensemble urbain roannais, in LE PAYS ROANNAIS, 28/2/75
- (51) Roland DENIS, Le P.A.R. de la Côte Roannaise est né officiellement, in LE PAYS ROANNAIS, 31/10/75
- (52) Le Code Général des Impôts, permet aux communes ayant dressé un plan d'aménagement de lever une taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties. Mais cette disposition qui date de 1937 n'a été appliquée que dans 24 communes. Elle ne figure plus dans le Code des Impôts de 1976. La taxe d'urbanisation préparée par Edgar Pisani et instituée par la Loi des Finances de 1970 n'est pas mise en application.

- (53) DEPARTEMENT DE LA LOIRE, Sessions du Conseil Général du 7 mars et du 15 mai 1972, 223 p., p.183
- (54) Jean-Pierre HOUSSEL, Cours : la rénovation d'une petite ville textile du Haut-Beaujolais, in R.G.L., N° 3, 1975, p.293-298.
- (55) C'est dans cet esprit que Louis Chabert examine la décision du Département de la Savoie de réserver une zone industrielle de 760 ha. au confluent de l'Arc et de l'Isère. Il craint une descente des industries des vallées internes, qui ne ferait que renforcer la concentration industrielle dans le Sillon Alpin.
- Louis CHABERT, La Savoie à la recherche de sa politique industrielle. Arc-Isère : alibi ou dernière chance ? in LA VIE NOUVELLE, 24/1/1975
- (56) Révélatrice de cette attitude est la réponse du Président de la C.C.I. de Roanne au préfet de la Loire, qui venait de déclarer officiellement pour la première fois le caractère autoroutier à péage de la déviation est de Roanne : "le Président a remercié Monsieur le Préfet de la Loire pour ses intervention en faveur du désenclavement routier de la région et l'a prié de transmettre également les vifs remerciements de la C.C.I. à Monsieur Pinay pour la part active qu'il prend dans ce domaine". Assemblée plénière de la C.C.I. de Roanne, in LE PAYS ROANNAIS, 31/10/1975